Yethro

Lettres du Rabbi

Par la grâce de D.ieu, 12 Kislev 5735,

Je vous salue et vous bénis,

Voici ma réponse à ceux qui vous interrogent. Il est bien évident que la lettre que j'avais rédigée concernant l'interdiction d'être membre du "conseil des synagogues", de même que du "comité des rabbins", qui avait été publiée en son temps, conserve toute sa valeur. Je suis surpris que l'on m'interroge, à ce sujet.

Avec mes respects et ma bénédiction,

* * *

Par la grâce de D.ieu, 18 Sivan 5716,

Je fais réponse à l'annonce de votre réunion et je vous adresse ma bénédiction afin que celle-ci soit consacrée au Nom de D.ieu, qu'elle soit à l'origine d'actions durables, stables dans la Torah et qui le deviendront dans le monde. Vous parviendrez à arrêter des résolutions positives pour renforcer le Judaïsme, étudier la Torah avec crainte de D.ieu et mettre en pratique les Mitsvot de la meilleure façon. Je voudrais souligner deux points que les besoins du moment conduisent à considérer avec une attention particulière :

A) Vous avez connaissance du tort et du dommage qui ont été causés par les mouvements conservateur et réformé, lesquels ne reconnaissent pas l'origine céleste de la Torah, plus précisément celle de son commentaire, consigné dans la Loi Orale. Or, "ce qu'un érudit révèle(1), en chaque génération, fut déjà donné sur le mont Sinaï". La manière de les définir et de les considérer est clairement exprimée, sans ambiguïté, par notre Torah, Torah de vie et le Rambam l'énonce clairement, dans ses lois de la Techouva, chapitre 3, au paragraphe 8.

1

⁽¹⁾ Et, qui fait donc partie de la Loi Orale.

Néanmoins, la confusion règne dans les esprits, en cette génération du "talon du Machia'h "(2). Ceux qui cherchent à écarter et à détourner du chemin de D.ieu sont donc parvenus à abuser plusieurs Juifs naïfs, en les attirant par de fausses idées, niant l'existence du Créateur du monde, Qui le dirige. Cependant, même si ceux qui agissent mal ont pris cette initiative, les hommes craignant D.ieu se sont concertés et des Rabbanim orthodoxes, parmi lesquels figurent des membres de l'association des Rabbanim, ont fait de cette affaire la question du jour sur la table des rois, car "qui sont les rois ? Ce sont les Sages", serviteurs du Roi, Roi suprême, le Saint béni soit-II(3).

De la sorte, est posée la question de cette époque, au cours de laquelle on fait passer l'obscurité pour de la lumière et la lumière pour de l'obscurité. Cette question est la suivante. Ceux qui respectent la Torah et les Mitsvot ont-ils le droit de s'associer à des organismes(4) comptant parmi leurs membres des rabbins, es qualité, qui représentent les mouvements réformés et conservateurs, qu'il s'agisse d'une participation individuelle, comme c'est le cas pour le comité des rabbins de New York ou qu'ils le fassent au titre d'une association, comme dans le conseil des synagogues ?

Une telle participation, outre son contenu intrinsèque, reçoit également la signification suivante, comme des milliers, des dizaines de milliers de Juifs, de ce pays et de l'étranger, l'ont d'ores et déjà compris : les mouvements conservateur et réformé sont partie intégrante de la foi d'Israël, ce qu'à D.ieu ne plaise. Ils ne sont pas hétérodoxes, ne contreviennent pas à la croyance d'Israël et à sa Torah.

Le besoin du moment est donc que tous ceux qui participent à cette réunion affirment clairement leur position, d'une manière tranchée, face à une large foule, à tout le peuple. Ils adresseront également un communiqué en tout endroit où s'exerce leur influence : "Jusqu'à quand aurez-vous une position mitigée(5) ? Nous n'avons tous aucun autre avis que celui de la Torah rigoureusement authentique, la Torah de l'Eternel D.ieu!"

Se taire, en la matière ou même émettre une décision hala'hique qui ne serait pas tranchée sera interprété, concrètement et publiquement, comme

⁽²⁾ Juste avant sa venue.

⁽³⁾ Ils posent la question aux autorités rabbiniques.

⁽⁴⁾ Voir, à ce sujet, la lettre n°4306, dans les Iguerot Kodech du Rabbi.

⁽⁵⁾ Paraphrasant la question que le prophète Elie posa aux adorateurs de

une permission d'adhérer à ces organismes et conforterait ceux qui le font d'ores et déjà. Et, si votre réunion n'avait pas d'autre conséquence que de réparer cette situation effroyable et destructrice, cela serait suffisant.

B) Il est réjouissant de constater l'augmentation, récemment, du nombre des élèves de Yechivot, Yechivot élémentaires et Talmud Torah. De façon générale, la tendance actuelle est à une intensification de l'étude de la Torah. Or, les dispositions sur la scolarisation obligatoire imposent des connaissances séculaires, jusqu'à un certain âge, mais les programmes des écoles incluent également des disciplines qui sont considérées comme moins nécessaires. Certaines institutions en réduisent donc l'étude, sous certaines conditions.

Si l'on tient compte du fait que le temps consacré aux études sacrées, dans les Talmud Torah ou les Yechivot élémentaires, n'est nullement suffisant, on comprendra la nécessité d'organiser une intervention planifiée et vigoureuse auprès des administrations concernées, si possible les plus hautes placées, au niveau fédéral. On dira qu'à la demande d'un certain nombre de parents et d'écoles, le temps consacré à l'étude de ces matières doit être réduit, afin d'être réservé à l'étude de la Torah.

En ces années, l'effroi, l'inquiétude, le souci pour la jeunesse est considérable. Il est urgent et essentiel de réparer tout cela. Or, la plupart des éducateurs et les meilleurs d'entre eux considèrent que la religiosité et l'étude de la religion sont, en pareil cas, une protection et un bouclier devant le malheur(6). Il y a tout lieu d'espérer qu'une telle intervention sera fructueuse, si elle est menée avec l'énergie qui convient, avec des actions et des paroles émanant du cœur. La quasi-totalité des membres de votre organisation dirige une Yechiva, un Talmud Torah ou y apporte une contribution. Ce problème est donc proche de leur cœur et ils en portent la responsabilité. Et, le résultat sera à la mesure de l'effort(7).

Par la grâce de D.ieu, dimanche de la Paracha:

Baal?

⁽⁶⁾ Par la conscience morale qu'elles apportent aux enfants.

"voici, un peuple qui réside seul" 5717(1), Brooklyn, New York,

A l'attention des participants à la réunion annuelle de l'union rabbinique, que D.ieu vous accorde longue vie,

Je vous salue et vous bénis,

Vous m'avez fait savoir que votre réunion annuelle se tiendrait cette semaine, du lundi au mercredi et voici ma réponse. Avec l'aide de D.ieu, puisse cette réunion être consacrée à Son Nom, produire des fruits, des résultats concrets, afin de renforcer le Judaïsme traditionnel et de le diffuser dans les saintes communautés et dans les institutions, au sein desquelles les membres de l'union exercent leur mission sacrée, de même qu'en tout endroit où s'étend leur influence.

Le Judaïsme traditionnel doit être diffusé au point d'être décisif et déterminant dans la vie de la communauté et de ce qui la concerne comme dans la vie de l'individu et de ce qui le touche. En effet, le rôle et la responsabilité des Rabbanim, de nos jours, n'est pas comparable à la fonction qui était la leur au préalable. Dans l'obscurité et le voile qui caractérisent notre période, alors que les esprits se trouvent dans une confusion effroyable, le Rav doit proclamer et proclamer encore que "cette Torah émane du Créateur, de D.ieu, béni soit-Il et de nul autre. Et, l'on ne peut rien ajouter, rien retrancher à la Loi Ecrite et à la Loi Orale". Au sein de cette dernière, les juges d'Israël, " piliers de l'enseignement ", jouent un rôle essentiel, par "les décisions, les décrets et les usages qu'ils enseignent publiquement" (2). C'est là un des principes de notre foi.

Ce que la Torah interdisait auparavant reste donc exclu, encore maintenant, y compris aux Etats-Unis. Et, même si quelqu'un découvre cent cinquante raisons pour purifier le...(3), selon l'expression du traité Erouvin 13b, que vous consulterez, son interdiction n'en restera pas moins en vigueur. En ces dernières années, il est encore plus important et nécessaire d'assumer cette mission. D.ieu a pris en pitié Son peuple, Israël et les cœurs ont été fortement inspirés. Nombreux sont ceux, dans la jeune génération, qui recherchent la vérité intégrale. Certains ont déjà pris conscience de la vérité, de notre Torah, Torah de vérité et ils ont changé concrètement leur mode de vie, au quotidien. D'autres s'engagent dans cette direction, mais

ils ne sont pas encore parvenus au but final. D'autres encore ressentent à quel point leur existence est vide, mais, à défaut d'appui sur lequel ils peuvent baser fermement leur vie, ils restent dans l'attente et ils souhaitent que quelqu'un vienne leur expliquer ce qui leur arrive, les placer dans un rayon de lumière.

Le point commun à toutes ces catégories est le suivant. Tous lèvent les yeux vers le Rav, leur dirigeant, pour leur indiquer et leur enseigner la vérité telle qu'elle est, une Torah intègre et probe, sans compromis, lesquels sont toujours basés sur le mensonge(4), car leur nature même est la fausseté. Cette motivation et cette attente décuplent d'autant la responsabilité et le devoir du Rav, surtout s'il est jeune et s'il a lui-même grandi dans l'environnement où ont évolués ceux qui recherchent la vérité. Celui-ci a donc l'obligation et le mérite de leur faire connaître un Judaïsme intégral et vrai, sans compromis, sans s'affecter devant les moqueurs, comme le dit le début du Choul'han Arou'h, sans craindre l'argument bien connu(5), selon lequel "toute la communauté est sainte", de sorte qu'il ne faut pas faire de différence, dresser des barrières entre les différents courants, même si l'un modifie la Torah, même si la Hala'ha lui dénie la qualité de courant religieux, même si, bien au contraire, celui-ci lutte contre la foi de Moché et d'Israël, répandant l'hérésie dans le peuple juif.

Ce moment est propice pour renforcer les fondements de la Torah et des Mitsvot, sur la base des valeurs sacrées. Tel est le besoin de cette époque. La Techouva, la motivation qui se fait jour actuellement dans le peuple juif, ont un grand pouvoir. Que D.ieu nous garde d'ignorer ceux qui reviennent, de les condamner à des allers et retours incessants, demain, après-demain, plus tard, de les décevoir par des compromis. Chaque journée, chaque semaine qui s'écoule, non seulement ne peut plus être rattrapée, mais, bien plus, elle provoque la destruction et la désolation. En effet, les membres de la communauté et les chefs de famille, observant le comportement du Rav, en déduisent la valeur et l'importance de la Torah et des Mitsvot, dont ce Rav est l'emblème. En la matière, peu importe pour quelle raison le Rav se tait, par peur de perdre sa place, son honneur ou le nombre de personnes qui viennent le consulter. En tout état de cause, son silence est perçu comme une approbation du camp adverse et de sa conception, de la perte de la sainteté de la Torah pour l'adapter aux conditions de l'époque et de l'endroit.

Une telle conception a conduit, de par le passé, et conduit encore, tout

droit, étape par étape, vers le mouvement conservative, la réforme, l'assimilation et la disparition totale, ce qu'à D.ieu ne plaise. Le rôle et le pouvoir du Rav sont d'être l'intermédiaire, chargé de transmettre l'avis de la Torah. Celuici assume une mission qui lui est confiée par les piliers de la Torah, les Sages, les tous premiers Sages, tous ceux qui ont obtenu l'ordination, génération après génération, depuis Moché notre maître, qui reçut la Torah sur le mont Sinaï et fut l'émissaire de D.ieu. Or, un émissaire fidèle, s'il ne modifie pas les termes de la mission qui lui est confiée, détient la force et le pouvoir de celui qui le mandate. Ainsi, disent nos Sages, "l'émissaire de l'homme est considéré comme cet homme" et il s'élève en sainteté, si l'on peut s'exprimer ainsi, jusqu'à "l'Homme céleste siégeant sur le Trône(6)", Qui dit à chaque érudit : "Je placerai Ma Parole dans ta bouche".

Un émissaire modifiant la mission qui lui est confiée se base sur sa propre volonté et sa propre force, c'est-à-dire sur la volonté et la force d'un homme de chair et d'os, ayant une existence physique de laquelle il est dit : "La supériorité de l'homme...(7)". Et, s'il se fait passer pour un Rav, pour le berger d'une communauté ou d'un groupe, en Israël, que fera-t-il de la Parole de D.ieu, transmise par Son prophète (Yé'hezkel 34, 3-5), selon laquelle : "Vous mangez les mets gras et vous vous vêtissez de la laine, mais vous n'avez pas guéri le malade, vous n'avez pas pansé celui qui est brisé, vous n'avez pas fait revenir celui qui est écarté, vous n'avez pas recherché celui qui est perdu. Ceux-là ont été la proie de tous les animaux du champ"?

Puisse D.ieu faire que votre réunion ait le mérite et la réussite de motiver et de renforcer les membres de votre union et tous les Rabbanim qui, malgré les pressions internes et externes, assumeront pleinement cette fonction rabbinique, sans que leur jugement soit détourné ou dévoyé. Recevant la mission et la force de la Torah et de Celui Qui la donne et Seul dirige le monde entier, ils formeront de saintes communautés juives et les conduiront sur le chemin menant vers la maison de D.ieu, avec la largesse dans tous les domaines, jusqu'à ce que s'accomplisse la promesse selon laquelle : "Je placerai au-dessus d'eux un berger unique et David, Mon serviteur, les fera paître". Avec mes respects et ma bénédiction de réussite en votre mission sacrée, pour renforcer la Torah de vérité, la vérité immuable de D.ieu et pour la diffuser,

- (1) La Parchat Balak, soit le 1er Tamouz.
- (2) Le Rabbi note, en bas de page : "Voir le Rambam, début des lois des in-

soumis".

- (3) Reptile.
- (4) Voir, à ce sujet, la lettre n°5378, dans les Iguerot Kodech du Rabbi.
- (5) Avancé par Kora'h.
- (6) Le Rabbi note, en bas de page : "Voir le Likouteï Torah de l'Admour Hazaken, auteur du Tanya et du Choul'han Arou'h, à la Parchat Vaykra, page 1c."
- (7) Sur l'animal n'existe pas, car tout est vain.

* * *

Par la grâce de D.ieu, 27 Elloul 5716,

J'observe que, malheureusement, l'une de mes craintes, en la matière, était justifiée. En effet, on extrait de son contexte l'affirmation de nos Sages selon laquelle "D.ieu demande le cœur "(1). En d'autres termes, on reconnaît que l'argument est globalement justifié, mais l'on refuse d'en tirer les conclusions qui s'imposent et de les mettre en application. On s'en échappe, par toutes les manières possibles, avec des justifications insensées, jusqu'à remettre en cause l'analyse logique.

Ce que je veux dire est très simple. L'idée première consiste à reconnaître la vérité indéniable et intégrale et non à introduire d'abord des compromis. Bien entendu, cela ne veut pas dire qu'il faille attendre de tous ceux qui n'ont pas un comportement irréprochable qu'ils se transforment, en un seul instant, d'un extrême à l'autre. En revanche, on peut leur demander de reconnaître qu'il en est ainsi, que telle est bien la vérité. Car la vérité et le compromis sont antinomiques. Il est possible qu'un homme, même après avoir reconnu la vérité, trébuche, dans son comportement concret, pour différentes raisons ou bien par manque de détermination. Il est, cependant, nécessaire qu'il ait conscience de son échec, qu'il sache qu'il a agi à l'encontre de sa conscience. Alors, on peut espérer qu'il rectifie ce qu'il a fait, qu'il se rapproche de plus en plus de la perfection désirée. Il n'en sera pas de même s'il considère que le compromis est la plus haute perfection, que celui-ci peut être substitué à la vérité. Il se retirera alors lui-même la possibilité de réparer la faute et de combler le manque.

Ce qui vient d'être dit vous permettra d'établir ma position, dans la discussion que vous avez eue avec cette personne, à propos de ce qu'il y a lieu d'attendre, de la part de ceux qui viennent demander des directives. Telle est la réponse qu'il convient d'apporter à la question : "Jusqu'à quand ?". Mon avis est très clair. Me basant sur l'expérience, je dis qu'il faut leur répondre avec détermination : La Torah est une Torah de vie. Elle écarte les compromis. Or, de deux choses, l'une. Ou bien l'on admet qu'elle émane de D.ieu et, dès lors, l'homme qui a un intellect limité, qui ne comprend que jusqu'à un certain point, ne peut pas la modifier. A l'opposé, si la logique humaine décide en dernière instance, la Torah perd toute sa valeur. Elle n'est plus la Parole du D.ieu de vie et l'homme est alors dépourvu de tout appui. Selon le dicton populaire, "un homme ne peut pas se grandir en se tirant les cheveux vers le haut".

Si celui qui pose la question reconnaît la vérité et désire l'atteindre, on lui fixera un programme, en fonction de sa personnalité et de son entourage. L'un privilégiera le Précepte "Ecarte-toi du mal" et l'autre optera pour "Fais le bien". Ce sont là des modalités permettant d'atteindre l'objectif fixé, de la manière la plus efficace. Il n'en est pas de même, en revanche, si l'on introduit, d'emblée, un compromis. Alors, non seulement on n'obtiendra pas le but que l'on s'est fixé, mais, bien plus, on ira à l'inverse de celui-ci.

D'après ce que dit le Tanya, j'ajoute que l'on ne doit pas se décourager, dans le dur combat qu'il convient de mener contre son mauvais penchant. Parfois, il semble que l'on parvienne à le vaincre, chaque jour. Car il en va bien ainsi, dans notre monde. D'autres fois, l'un tombe et l'autre se redresse. D'autres fois encore, ...(2). Mais, en tout état de cause, il est bien clair que, par chaque action positive, par chaque accomplissement, on ajoute de la lumière dans le monde et l'on en diminue l'obscurité. On ne le fait pas uniquement dans son monde, dans le petit monde que constitue l'homme, mais bien dans l'ensemble du monde. Et, vous consulterez, à ce sujet, le chapitre 11 d'Iguéret Ha Techouva.

Dans certains cercles, ici, dont on trouve sûrement l'équivalent en Terre Sainte, on prétend qu'en mettant en avant toutes les six cent treize Mitsvot, on effraye ceux qui désirent se purifier et l'on repousse plusieurs âmes juives. Or, la pratique a fait la preuve que l'inverse est vrai. Au final, tous ressentent qu'on a voulu leur donner ce qui n'est qu'un compromis et, par la suite, ils ne font plus confiance à l'homme qui les a guidés, même après qu'on leur ait expliqué qu'il était nécessaire de leur présenter seulement une moitié ou un tiers de la Torah.

Vous connaissez le dicton de notre maître(3), selon lequel un effort n'est jamais vain. Je suis certain que votre action et vos propos ont produit des fruits et des "fruits de fruits". Toutefois, à notre époque, on ne peut pas se contenter de peu. Il faut fournir l'effort nécessaire pour se servir de chaque instant, en cette période décisive, afin de sauver les âmes juives. En effet, qui sait si, par la suite, on pourra encore le faire ?

J'ai donc bon espoir que vous poursuivrez vos efforts en ce sens, que vous rejetterez totalement les menaces qui vous sont formulées pour que vous ne multipliez pas les requêtes(4), de même que les doutes sur l'intérêt de votre action, car celui-ci est incontestable et il le sera encore plus si vous faites preuve de fermeté et si vous parlez ouvertement. La divine Providence vous a offert la possibilité de mettre les cœurs en éveil, dans certains milieux. Car, jusqu'à maintenant, "on a oublié la vérité, du fait des futilités de la période, on a dormi, on a sombré dans la torpeur et ce sommeil était agréable", selon l'expression du Rambam.

Je me permets d'ajouter que l'un des moyens d'action, en la matière, consiste à donner un exemple bon et positif, par ses pensées, ses paroles et ses actions, l'exemple de quelqu'un qui mène l'action, qui guide et qui encourage. Le mérite de tous vous vient en aide pour vous renforcer et pour être le vainqueur, dans ce combat, qui sera plus aisé que vous l'imaginez.

Je crains que, pour différentes raisons, vous aurez moins de succès avec ceux qui sont d'âge mûr. En revanche, je pense que vous aurez une grande réussite auprès des jeunes. Et, ceux-ci seront à même de convaincre les anciens. Nos Sages disent que l'un des signes de la période du talon du Machia'h(5) est que "les jeunes gens feront blanchir le visage des vieux et ces derniers se lèveront devant les petits". Ceci peut aussi se réaliser d'une manière positive(6). J'attends de bonnes nouvelles de tout cela et je vous souhaite, de même qu'à tous les vôtres, d'être inscrits et scellés pour une bonne et douce année.

- (1) La ferveur plus que le formalisme.
- (2) L'inverse est vrai.
- (3) Du précédent Rabbi.
- (4) De multiplier la pratique des Mitsvot.
- (5) Juste avant sa venue.
- (6) Les anciens reviendront à la pratique juive grâce aux jeunes.

* * *

Par la grâce de D.ieu, 8 Adar Richon 5719,

Je fais réponse à votre lettre dans laquelle vous me demandez de formuler un avis sur l'inscription(1) des enfants issus de couples mixtes, dans lesquels le père est juif alors que la mère ne l'est pas et ne s'est pas convertie avant la naissance de l'enfant. Selon ce qui est dit dans votre lettre, il s'agit d'arrêter des dispositions conformes à la tradition acceptée par tous les cercles du Judaïsme, ceux qui sont pieux et ceux qui ne le sont pas, avec toutes les nuances qui conviennent, en la matière, dans les conditions spécifiques d'Israël, état souverain, qui accorde la liberté de conscience et de culte, qui réunit toutes les communautés de la diaspora. Mon opinion, en la matière, est très claire, conformément à la Torah et à la Tradition reçue de nombreuses générations. En pareil cas, la déclaration verbale d'une volonté de devenir juif ne peut en aucune façon modifier la réalité.

D'après la Torah et la tradition de nombreuses générations, qui est vivante et qui perdure encore jusqu'à ce jour, un Juif ou, en d'autres termes mais avec la même signification, celui qui appartient au peuple des enfants d'Israël, est celui, et uniquement lui, qui est né d'une mère juive ou bien qui a subi une conversion méticuleuse, telle qu'elle est décrite par les livres de Hala'ha de notre peuple, la maison d'Israël, en chaque génération, jusqu'au Choul'han Arou'h. Ceci s'applique non seulement aux enfants que les parents ou quelqu'un d'autre désirent inscrire comme juifs, mais aussi à quiconque vient et proclame son désir de modifier sa situation(2) et d'intégrer le peuple d'Israël. Une telle proclamation est sans valeur, sauf si elle est suivie d'effet, c'est-à-dire d'une conversion conforme à la tradition, comme la définit le Choul'han Arou'h. C'est ce que je disais au préalable. Avec mes respects et ma bénédiction,

Je ne fais pas ici mention de référence car, pour ce qui est de la conversion, la Hala'ha est tranchée clairement et d'une manière détaillée(3), en particulier par le Rambam, le Tour et le Choul'han Arou'h.

Notes:

Ce qui suit n'est que quelques remarques, s'ajoutant à ce qui vient d'être dit, afin de souligner que, même si ce qui sera exposé n'est pas accepté, en

partie ou même totalement, mon avis n'en sera nullement modifié pour autant. Ces notes sont donc seulement l'expression de ma réaction, devant les explications et la description de la situation qui figurent dans votre lettre :

- 1. S'agissant de l'inscription, quel que soit le titre que l'on retiendra(4), l'effet ne s'en limitera pas à Erets Israël. Il est bien évident, comme le constate également votre lettre, que nul ne peut dresser une barrière entre les Juifs de Terre Sainte et ceux du reste du monde. Bien au contraire, les Juifs, partout où ils se trouvent, forment un peuple unique. Il en est ainsi depuis qu'ils se sont constitués en nation, malgré leur dispersion en tous les points du globe. La solution doit donc être acceptable pour tous les Juifs, où qu'ils se trouvent. Tous doivent pouvoir entrer en relation, resserrer leurs liens. A fortiori ceci ne doit-il pas servir, même de loin, à les désunir et à les séparer. Aussi, même si les conditions spécifiques à Erets Israël imposent que l'on traite cette question d'une manière particulière, celles-ci ne circonscrivent pas pour autant le problème aux frontières de ce pays. Il s'agit bien, comme je l'ai dit, d'une question commune à tout le peuple d'Israël, en tout endroit.
- 2. Dans notre peuple, l'adhésion à la nation d'Israël n'a jamais été un acte formel et superficiel. Depuis toujours et encore à ce jour, elle s'applique à toute l'existence de l'homme juif, à l'ensemble de sa personnalité, dans toute sa profondeur, jusqu'à la quintessence de son âme et de son cœur. De ce point de vue, toute initiative qui allège et réduit l'usage couramment adopté, en la matière, affaiblit également le sentiment d'appartenance au peuple juif. Il est impossible que cela n'ait pas un effet dommageable sur la relation sérieuse et profonde qu'un Juif entretient avec son peuple.
- 3. Alléger la procédure d'intégration dans le peuple juif, surtout dans la situation particulière que connaît la Terre Sainte, entourée par des pays et des nations qui ne sont pas amis ou même, pour une large part d'entre eux, qui sont bien pire que cela, peut mettre en danger, au moins jusqu'à un certain point, la sécurité d'Erets Israël.
- 4. Il découle de tous ces points que, même si vous vous écartez d'une solution judicieuse de la question en ayant recours à un compromis, par exemple en remplaçant le mot " juif " par un terme purement civil, vous n'aurez encore rien résolu. Le mal sera fait pour les liens que les Juifs, en tout endroit, se doivent de resserrer entre eux, de même que pour leur sécurité et leur protection, comme on l'a dit.

- 5. Il est bien évident que l'on ne peut soulever une objection à partir de la constatation suivante. Des personnes ayant subi une conversion conforme à la Hala'ha ont causé du tort au peuple d'Israël. A l'opposé, quelqu'un qui ne fait que proclamer son appartenance au peuple d'Israël(5) peut en être un élément très positif, tout comme il n'y a pas de contradiction entre la demande d'effectuer une conversion et l'existence de Justes parmi les nations qui, comme leur nom l'indique, ne sont pas juifs.
- 6. Dans l'énoncé de la question, il a également été question de discrimination. Or, celle-ci intervient seulement quand il s'agit de donner ou de supprimer des droits ou des sanctions, mais non pour ce qui est d'une inscription(6), laquelle doit nécessairement correspondre à la réalité.

Je conclus avec l'espoir et dans l'attente qu'Erets Israël est et sera, jusque dans le moindre détail, un objet de proximité et d'union entre les Juifs du monde entier, ceux qui sont pieux et ceux qui ne le sont pas, l'ensemble de tous les courants. Pour cela, ce pays se conformera de plus en plus clairement au nom qu'il porte et que lui donnent toutes les nations du monde, la Terre Sainte.

*

Je vous ai adressé hier ma réponse officielle(7) à la question qui était posée à propos de l'inscription(8). Vous voudrez bien m'excuser de l'avoir différée jusqu'à maintenant, pour différentes raisons. Ce qui suit vous est transmis d'une manière officieuse et n'est même pas à moitié officiel. J'espère donc que vous me pardonnerez de vous écrire sans diplomatie. Peut-être même ma formulation ne convient-elle pas au protocole. En outre, j'introduirai mon propos par quelques lignes qui peuvent sembler d'une grande simplicité. Mais, dans notre monde, rien n'est simple, tout dépend des personnes et des conditions. Je saisis donc cette opportunité pour vous adresser ces quelques lignes, en votre qualité de responsable de ce problème de l'inscription, bien plus de quelqu'un qui joue un rôle déterminant sur le contexte de la vie, en notre Terre Sainte, cette question n'étant qu'un de ses aspects.

Il est sûrement inutile d'expliquer longuement le caractère troublé, matériellement et spirituellement, de la présente période, en particulier dans l'existence de notre peuple, les enfants d'Israël, partout où ils se trouvent. Comme ce fut toujours le cas au cours de l'histoire de notre peuple, l'impact de la spiritualité sur la situation matérielle est bien plus fort que l'effet inverse. Je n'ignore pas que cette idée s'écarte de la doctrine du matérialisme, mais cela n'a que peu de rapport avec ce qui suit. Bien entendu, en une telle période, la responsabilité incombant à chacun est largement accrue, beaucoup plus grande que dans les années passées. Combien plus est-ce le cas pour celle des personnes qui exercent une large influence, en différents domaines de la vie de notre peuple. Celle-ci est peut-être même encore plus déterminante que ne l'imaginent ces personnes elles-mêmes. Comme c'est systématiquement le cas, la responsabilité est à la mesure du mérite. Plus la première est grande, plus le second l'est également. Celui qui reçoit une responsabilité et qui l'assume, ce qui n'est pas donné à tous, acquiert donc un grand mérite communautaire. Néanmoins, même quand on possède ce mérite, chaque moment n'est pas propice pour assumer sa mission et sa responsabilité.

Je fais bien allusion ici à votre propre responsabilité. Car, quelle que soit la manière officielle de caractériser la présente situation, c'est bien votre décision qui l'emporte, d'une manière concrète, en Terre Sainte, à l'heure actuelle, dans les domaines les plus primordiaux de la vie publique, certains d'entre eux ayant même une portée spirituelle. Je ne pose pas ici la question de savoir si le régime est démocratique ou non. Mon but n'est pas de polémiquer. Comme je l'ai dit, ma lettre n'est pas officielle et elle fait référence à l'action concrète. Or, d'après ce que je vois, c'est bien vous qui exercez la plus forte influence dans la conjoncture de notre pays, même si vous agissez parfois directement et, d'autres fois, d'une manière indirecte.

Au cours des années passées, on avait coutume de dire, dans certains milieux, que les Juifs vivant hors de Terre Sainte doivent avoir recours à la foi juive et à tout ce qui la concerne afin de se préserver de l'assimilation. Ceux qui se sont protégés d'une autre façon, en particulier ceux qui se sont installés en Erets Israël avec leur propre organisation ont considéré que l'environnement, la langue, la structure étaient tout à fait suffisants, qu'ils pouvaient se passer de la foi juive, ou bien, selon une formulation plus incisive, qu'ils ne s'imposeraient pas une telle "corvée" dans leur vie, une corvée quotidienne, conditionnant l'accomplissement le plus important comme l'acte le plus banal. Néanmoins, l'avancement et le développement de la conjoncture en Erets Israël, pendant les sept ou huit dernières années, établissent clairement que la religion, aussi nécessaire qu'elle ait pu être auparavant, pour

les Juifs des autres pays, est infiniment plus fondamentale pour ceux qui résident en Terre Sainte. L'une des raisons essentielles de ce constat est la suivante. Erets Israël est exposé à un danger : la seconde génération pourrait se forger une personnalité nouvelle, qui porterait le nom d'Israël, mais serait totalement étrangère au passé de notre peuple, à ses valeurs éternelles et immuables, qui lui serait même opposée par sa vision du monde, par sa culture, par le contenu de son existence quotidienne et qui manifesterait son hostilité alors qu'elle s'exprime en hébreu, réside sur la terre des Patriarches et qu'elle est capable de s'enthousiasmer pour la Bible.

Je ne souhaite pas du tout développer cette idée douloureuse, pour des raisons bien évidentes, d'autant que je n'en vois pas l'utilité. L'une des raisons pour laquelle je veux croire que le malheur ne se manifestera pas une seconde fois est la suivante. Au final, certains, appartenant à cette génération, mettront en garde, à voix haute, contre ce danger. Et, l'on entendra cet appel, qui fera son effet, de sorte que l'on se préservera du malheur pendant qu'il en est encore temps. Ces dernières années, on ressent un grand soubresaut, en diaspora comme en Erets Israël, demandant, exigeant que l'on apporte un contenu spirituel à la vie. Et, si l'on analyse profondément cette situation, on peut s'apercevoir que cette soif transcende l'intellect de l'homme.

Il est clair que l'on n'assouvira pas cette soif des jeunes de notre peuple éternel par les explications et les conceptions que leur apportent les personnalités contemporaines, dont le sort sera le même que celui des idées introduites hier, lesquelles ont disparu d'entre les vivants. C'est ici qu'intervient la foi de Moché et d'Israël, la Loi écrite et la Loi orale, nos valeurs immuables depuis le jour où le peuple d'Israël s'est tenu devant l'Eternel notre D.ieu, à 'Horev(9), où il a entendu une grande voix, sans écho, proclamant : "Je suis l'Eternel ton D.ieu... Tu n'auras pas d'autres dieux...", une Injonction et un enseignement, mais que l'on peut aussi interpréter comme une assurance donnée.

Bien entendu, je ne me réfère pas ici à la théorie religieuse uniquement comme une vision profonde du monde ou bien comme un thème de conférence à aborder pendant les fêtes. Je fais allusion à un mode de vie effectif et concret, adopté également pendant la semaine, y compris dans des domaines que tous qualifient de profanes. De fait, notre religion privilégie l'action concrète. Or, la présente période est propice, comme cela n'a jamais été le cas auparavant, pour incliner et orienter le contexte de la vie, en notre Terre Sainte, jusque dans le moindre détail, dans la direction qui vient d'être définie. En l'occurrence, ce moment propice frappe maintenant à votre porte. Vous avez la possibilité et le mérite de vous en servir de la manière la plus

efficace. Et, cette opportunité n'est pas accordée à tous. On n'a pas trouvé l'équivalent de cela depuis de nombreuses décennies.

Ces quelques lignes susciteront sûrement votre surprise. Puis-je penser vraiment, par ma lettre, modifier et influencer une vision du monde que vous avez adoptée depuis plusieurs dizaines d'années déjà, d'autant que, bien plus, vous avez pu observer le fruit de vos efforts(10)? Néanmoins, à mon sens, la situation en Erets Israël correspond bien à ce que j'ai décrit. Certes, vous avez sûrement dû réfléchir vous-même, à plusieurs reprises, à une telle situation, à la vérité intangible qui se trouve dans cette idée. Malgré cela, j'ai pensé que je n'avais pas le droit de taire mon propos, alors que je vous écris pour ce qui concerne cette inscription, qui est un des éléments dans l'ensemble de ce contexte. Je me suis dit qu'il était de mon devoir de vous souligner tout cela, au moins dans le cadre d'une lettre qui vous est adressée à titre personnel.

A cette occasion, et en vous demandant de m'excuser pour mon retard, je vous remercie de m'avoir envoyé, en son temps, la brochure que vous avez publiée. De fait, je m'appuie, pour ce qui est dit dans la présente lettre, sur ce que rapporte cette brochure, en mentionnant Erets Israël, en reprenant l'expression: "Terre Sainte". Or, l'adjectif "saint", au même titre que le nom "juif" ont des significations qui ont été sanctifiées par de nombreuses générations de notre peuple, depuis le don de la Torah. C'est lors de cet événement que nous avons été qualifiés de "nation de prêtres et peuple saint". Alors, le peuple d'Israël a reçu " la Terre Sainte, en toutes ses frontières ", "le pays du cananéen, le Liban, jusqu'au grand fleuve, l'Euphrate". Et, il en est encore ainsi de nos jours.

- (1) En tant que Juifs, au titre de la loi du retour.
- (2) Se convertir.
- (3) Il n'y a donc pas d'ambiguïté, en la matière.
- (4) Même si l'on n'emploie pas le mot "juif".
- (5) Tout en refusant la conversion.
- (6) Du fait qu'on est juif ou qu'on ne l'est pas.
- (7) Il s'agit de la première partie de cette lettre.
- (8) Des enfants des couples mixtes, conformément à la question : "Qui est Juif ?", qui est posée au début de cette lettre.
- (9) Le mont Sinaï.
- (10) L'efficacité d'une telle conception.

* * *

Par la grâce de D.ieu, 13 Iyar 5732,

J'ai bien reçu votre lettre m'annonçant une bonne nouvelle, celle de votre guérison et de votre retour à votre travail. Je demande et je reçois, par ailleurs, des nouvelles vous concernant de nos amis communs, mais il est bien clair que cela ne peut pas être comparé à celles que l'on obtient directement. Un ajout dans le domaine du bien reste toujours possible, car D.ieu, Source du bien, est infini. Puisse-t-Il donc faire que votre guérison soit totale. A n'en pas douter, vous vous servirez de vos capacités, pour le bien de tous, avec encore plus d'énergie. Le mérite de ce qui est public vous viendra en aide.

Conformément à l'usage des enfants d'Israël, qui se plaisent à faire des jeux de mots et compte tenu de vos fonctions, puisse D.ieu faire également que vous contribuiez largement à rassembler les parties du peuple d'Israël qui doivent être rapprochées et réunies, comme vous l'indiquez dans votre lettre, les différentes communautés, ceux qui sont installés depuis longtemps et les nouveaux immigrants, les non religieux et les religieux. Tout homme empli d'empressement se doit, par nature, de faire usage de cette qualité. Combien plus est-ce le cas dans ces domaines pour lesquels vous vous faites du souci, comme vous l'indiquez dans votre courrier. Pour employer une expression plus forte, on peut dire que cela est "vital".

Je voudrais maintenant envisager une expression de votre lettre, qui y est répétée à plusieurs reprises et qui suscite toujours mon étonnement. Je fais allusion à l'antagonisme entre "non religieux et religieux". Or, 'Hiloni, non religieux, est de la même étymologie que 'Hol, profane, dont le contraire est Kodech, sacré. Mon propos n'est pas uniquement la recherche d'une précision sémantique. Je souhaite, avant tout, établir la signification de ces notions, en prenant pour référence notre langue, la Langue sacrée de notre Torah, la Loi écrite et son commentaire, la Loi orale, développée jusqu'à nos jours. On a l'habitude de mettre en opposition les jours profanes de la semaine et la sainte journée du Chabbat. On peut donc en déduire le sens de ces termes. Il n'y a pas de différence entre les jours de la semaine et le Chabbat pour tout ce qui concerne notre foi, nos opinions, notre conception du monde. Seul change le comportement. Pendant les jours de la semaine, on accomplit ce que le Talmud appelle : "des actes profanes". Le Chabbat, en revanche, introduit un véritable calme de l'esprit, le repos des travaux matériels et, a forti-

ori, de ceux qui sont grossiers. De la sorte, l'homme peut se consacrer à des préoccupations morales, plus généralement à sa vie spirituelle.

J'ai été satisfait de constater que vous présentez ces trois domaines conjointement. Il en est ainsi également du point de vue de ma propre conception du monde. La différence entre les communautés est purement technique. Elle a été provoquée par des causes externes. Elle ne concerne donc que l'aspect superficiel de la vie, mais ne change rien à sa dimension profonde, à son essence. Il en est de même pour la distinction qui est faite entre ceux qui sont installés depuis longtemps et les nouveaux immigrants. A mon sens, il est bien évident qu'il en est de même pour ce que vous appelez "les non religieux et les religieux".

Tous reconnaissent, y compris parmi ceux qui ont dernièrement pris la tête du gouvernement, à l'occasion d'un débat, au parti travailliste, sur la religion et l'état, que la religion est indispensable à la pérennité du peuple d'Israël. Il en a été ainsi de tout temps et c'est encore le cas, à l'heure actuelle. Certes, cette même instance a également eu des mots, parfois très incisifs, contre les religieux. Tel n'est cependant pas l'aspect nouveau de ce débat. Ce point nouveau est la reconnaissance, sur le principe, de la nécessité du fait religieux pour que se maintiennent le peuple d'Israël et la terre d'Israël. Si le centre du parti travailliste le reconnaît, il est clair que cet avis doit aussi être partagé par tous les autres partis politiques.

Il est un autre point qui a, lui aussi, été répété à maintes reprises. Un homme religieux ne peut pas adopter un comportement irréligieux. Ceci irait contre sa conscience. A l'opposé, un non religieux qui fait un acte religieux contredit uniquement ses principes. De plus, et cela est essentiel également, lorsqu'il y a divergence d'opinion entre un parti majoritaire à la Knesset et un parti minoritaire, le parti majoritaire ne se met pas en danger en faisant une concession qui irait au-delà de ce qu'il souhaite, car son statut de parti majoritaire n'est nullement remis en cause, de ce fait. Il n'en est pas de même, par contre, pour le parti minoritaire, dont un compromis peut causer la perte.

Je dois admettre que ce qui est dit ci-dessus n'est pas l'aspect essentiel de mon approche, surtout dans les relations que j'entretiens avec vous. Avant tout, je crois que chaque Juif et chaque Juive, selon l'expression de nos Sages, sont des "croyants, fils de croyants". Néanmoins, pour des raisons

accessoires et secondaires, comme je l'ai dit, une partie d'entre eux respecte intégralement les Mitsvot, alors qu'une autre partie, pour l'heure, ne les applique que partiellement. Et, même celui qui affirme ne pratiquer que les Mitsvot rationnelles, les règles sociales, ressentira au fond de son âme, à l'occasion de cette pratique, qu'il s'attache ainsi à son père, à son grand-père, à son arrière-grand-père, à tout notre peuple, les enfants d'Israël, dans tous les endroits où ils se sont trouvés, depuis l'origine, la sortie d'Egypte et la révélation du Sinaï. C'est alors que D.ieu a "pris un peuple au sein d'un peuple, avec des signes, des miracles et des merveilles" et qu'll a proclamé : "Vous serez pour Moi un peuple propice parmi les nations", "Vous serez pour Moi une nation de prêtres et un peuple sacré". Tout comme un homme ne maîtrise pas l'essence de sa personnalité, mais uniquement ses actions, ses paroles et ses pensées, les vêtements extérieurs de son âme, il en est de même également pour notre peuple qui, depuis sa libération du pays de l'Egypte, a été désigné par le Créateur du monde comme une nation sainte. Cet appel, cette annonce, cette proclamation se rapportent non seulement à l'ensemble du peuple, en tant qu'entité, mais aussi à chacun, à titre individuel.

En d'autres termes, je crois qu'il y a, parmi les fils et filles d'Israël, des "non religieux", selon la signification que l'on prête actuellement à cette expression, ce qui veut dire qu'ils ont une existence non religieuse. Ils appartiennent effectivement au peuple sacré, en sont partie intégrante, mais ils ont des préoccupations profanes. D'autres ont des préoccupations sacrées et d'autres encore, selon l'expression bien connue, des activités profanes réalisées en état de pureté.

La présente est plus longue que ce que j'avais envisagé d'emblée, mais c'est la formulation de votre lettre qui m'a conduit à vous écrire tout cela. De manière plaisante, puisse D.ieu faire que ce qui est dit ci-dessus contribue également à renforcer les communications entre toutes les parties de notre peuple, les enfants d'Israël qui sont, en réalité, "un peuple unique sur la terre".

* * *

Par la grâce de D.ieu, 25 Iyar 5719,

J'ai bien reçu votre lettre, à laquelle était jointe une question posée par un groupe de jeunes. Vous voudrez bien leur demander de m'excuser pour le

retard avec lequel ma réponse leur est apportée, du fait de mes nombreuses activités, en particulier pendant les jours et les semaines qui ont précédé et qui ont suivi la fête de Pessa'h. S'agissant de la question proprement dite, il est impossible d'y répondre d'une manière exhaustive dans le cadre épistolaire. Je me vois donc contraint de limiter ma réponse à quelques points essentiels, mais j'espère que vous pourrez leur ajouter vos propres explications, qui seront basées sur ce que dit notre Torah, en particulier dans les livres de la 'Hassidout. En outre, cela va sans dire, si vous trouvez quelques passages ou quelques idées, dans ma lettre, qui ne sont pas totalement clairs, je suis toujours prêt à recevoir d'autres questions, ou même des objections, des contradictions. Je m'efforcerai d'y répondre, dans toute la mesure de mes connaissances.

J'en viens à la question posée : "Y a-t-il un moyen pour que nous, sceptiques, puissions admettre l'existence de D.ieu d'une manière claire, sans l'ombre d'un doute, sans qu'il soit possible de la contester ?". Certaines questions semblent être simples, porter sur des sujets évidents, être formulées dans des termes ordinaires et courants. De telles questions exigent, précisément, une grande prudence. Car, chaque expression que l'on emploie doit être précise. Combien plus est-ce le cas quand il s'agit d'une question sur laquelle on se penche depuis des centaines, des milliers d'années, dans les milieux les plus divers et les plus larges. En pareil cas, il est inconcevable que tous lui donnent un contenu similaire, jusque dans le moindre détail. En conséquence, il est légitime, quand on introduit une telle interrogation, d'être précis et de définir tous les mots que l'on utilise. Il en est bien ainsi, pour ce qui concerne votre question. Vous me demandez une preuve de l'existence de D.ieu. Or, l'existence, de même que la preuve de ce qui existe, sont des concepts vagues, parce que trop largement utilisés, par le petit enfant comme par le chercheur, qui se doit d'être particulièrement précis, en chaque démarche qu'il entreprend. En l'occurrence, vous n'expliquez pas clairement ce que vous voulez dire.

Je préciserai mon propos. Certains considèrent que, pour un petit enfant, l'existence et ce qui la prouve sont uniquement ce qu'il peut toucher de ses mains. Pour un aveugle, par exemple, les couleurs n'existent pas et il doit s'en remettre, en la matière, à ce que les autres lui disent. A un stade plus bas, "tous" s'accordent pour reconnaître, sans ambiguïté, que chaque action doit nécessairement avoir une origine. En conséquence, quand on observe une action, on a bien la preuve qu'il existe une force l'ayant provoquée, même

si celle-ci n'est pas une preuve "directe" et qu'en conséquence, elle laisse la place au doute. Un exemple probant de cela est l'énergie électrique. Un homme possède des sens. Sa vision lui certifie l'existence de couleurs et son audition, celle du son. Il considère qu'il y a bien là des preuves tranchées et directes. Pour autant, aucun sens ne lui permet de "voir" l'énergie électrique. Il observe, en revanche, son action, le fil qui devient incandescent, la vibration d'un compteur électrique. Et, il en déduit l'existence de cette force que l'on appelle électricité, que l'on ne verra jamais et qui est pourtant bien à l'origine des actions précédemment décrites. Malgré cela, il y a bien là une preuve probante. Il en est de même également pour la force magnétique, mais j'ai choisi l'exemple de l'électricité, parce que celle-ci est très répandue et acceptée par tous, sans l'ombre d'un doute.

Plus encore, à un stade de nouveau inférieur, la règle selon laquelle toute action a une cause est désormais incontestée et, on l'accepte même quand elle heurte la logique. C'est le cas de la pesanteur, dont on vérifie l'existence par le mouvement des objets matériels. Or, ce mouvement n'a pas d'explication logique. On accepte donc la pesanteur comme un fait établi, bien que cette force agisse à distance, sans aucun intermédiaire. Pourtant, la logique n'admet rien de tout cela, mais l'on est habitué à cette notion, depuis son enfance. Elle est, sans cesse, répétée dans les livres, au point d'être devenue une évidence, au-delà des doutes et des remises en cause. Quant à la tentative qui a été faite d'expliquer la pesanteur par l'existence d'une matière raffinée, qui serait appelée éther, celle-ci devrait avoir tant de caractères opposés et contradictoires que son existence est encore moins évidente que l'éventualité d'une action menée à distance, sans aucun intermédiaire, dans la mesure où l'on peut concevoir une situation encore plus absurde que celle-ci.

Je ne sais pas à quelle discipline scientifique se consacrent les jeunes qui ont posé cette question. S'agit-il de ce qu'il est convenu d'appeler les sciences exactes ? De fait, précisément dans ce domaine, a été dernièrement mis en évidence un concept qui est totalement incompréhensible, selon le bon sens immédiat. Malgré cela, il est accepté, comme un fait indubitable, par tous ceux qui s'intéressent à ces sciences exactes et, pratiquement, par le grand public également. Il est pourtant totalement irrationnel. C'est le suivant. La matière ne serait qu'une forme spécifique d'énergie. En conséquence, il est possible de transformer la matière en énergie et l'énergie en matière, ce qui est parfaitement inconcevable. En fait, on observe des actions que

l'on est absolument incapable d'expliquer et l'on constate qu'en acceptant ce principe, on aurait un moyen de les interpréter. On considère alors que cela est une preuve scientifique, acceptée pratiquement en tout endroit comme une preuve claire, sans l'ombre d'un doute, sans même qu'il soit possible de la contester, pour reprendre la formulation de cette question. Pourtant, d'un point de vue intellectuel, une telle idée est totalement absurde.

*

Dans la formulation de leur question, ces jeunes ne précisent pas ce qu'ils accepteront comme preuve de l'existence de D.ieu, sans l'ombre d'un doute, sans qu'il soit possible de le contester. Je présume donc qu'ils admettront une preuve comparable à celles qu'ils estiment suffisantes, dans leur existence quotidienne. Si l'on admet cette idée, il est clair que l'on peut démontrer l'existence de D.ieu, bien plus, que l'on peut en citer plusieurs preuves. Comme on l'a dit, le fait que cette preuve ne puisse être saisie logiquement ou même qu'elle heurte la logique ne pose pas de problème. Nous avons vu, en effet, que tout homme qui réfléchit et médite à ce qui se passe autour de lui ne peut "expliquer" certains événements que par ce que l'intellect ne saisit en aucune façon. Le moyen de prouver ou bien la preuve elle-même seront donc comparables à ce qui est pris pour référence dans toutes les sciences exactes ou même aux preuves liées à l'existence quotidienne de chacun d'entre nous.

Quiconque observe sa propre manière d'agir, quand il se trouve chez lui ou bien quand il avance sur le chemin, quand il se couche ou bien quand il se lève, n'aura pas honte de reconnaître qu'il n'exige pas de lui-même un examen du fondement de chaque acte qu'il accomplit ou de chaque comportement qu'il adopte. Il accepte le témoignage d'autres personnes ayant déjà effectué un tel examen et il recherchera d'autres témoins uniquement s'il suspecte que ce témoignage a été falsifié ou que le témoin était mû par certaines motivations, internes ou externes, ou encore qu'il n'était pas sain d'esprit et qu'il a donc eu une observation déformée. Plus est important le nombre des témoins, issus de situation diverses et de différents milieux, afin de réduire le risque d'erreur ou de connivence, plus la preuve sera considérée comme scientifique et absolue. Et, sur la base de cet unique principe, on se conforme à des situations, à des actions, de façon systématique, avec la certitude absolue que cela est vrai et exact. C'est bien le cas, en l'occurrence.

Le don de la Torah, sur le mont Sinaï, fut confirmé, d'une génération à l'autre, en tant qu'événement qui se déroula en présence de six cent mille hommes adultes et il y avait également des enfants. Si l'on compte, en outre, les femmes et les hommes âgés de plus de soixante ans, il y avait là plusieurs millions de personnes, ayant quitté l'Egypte, qui avaient personnellement été les témoins de ce qui s'était passé. Il n'y a donc nullement là une révélation réduite à un prophète, à un homme ayant des visions ou même à un petit groupe de personnes. Puis, ce témoignage s'est transmis, de père en fils, d'une génération à l'autre. Et, tous reconnaissent que la chaîne de cette transmission n'a pas été interrompue, depuis lors et jusqu'à notre époque. Le nombre des témoins n'a jamais été inférieur à six cent mille, parmi lesquels il y avait des personnalités très différentes. Même après que ces hommes aient été disséminés aux quatre coins du monde, les différentes versions qui nous sont parvenues de cet événement historique restent concordantes en tout point. Y a-t-il une preuve plus fidèle et plus précise que celle-là?

Une seconde démonstration peut être basée sur le même principe selon lequel l'observation d'actions et d'événements est significative, même quand on peut craindre qu'un tort en résulte. C'est la suivante. Quand on considère un ensemble dont les parties sont en ordre parfait, se correspondent et se coordonnent avec précision, bien que chacune soit indépendante, on en déduit, avec une certitude absolue, qu'il existe une force extérieure à cet ensemble, qui en réunit et en rassemble toutes les parties. En constatant que cette force est capable de le faire, on doit en déduire qu'elle est plus grande et plus puissante que cet ensemble, puisqu'elle le dirige. On peut citer, à ce propos, l'exemple suivant. Si l'on pénètre dans une usine totalement automatisée, dans laquelle on ne voit aucun homme, nul ne parviendra à la conclusion certaine qu'il n'y a pas, quelque part, un technicien maîtrisant, dans son esprit, toutes ces machines, avec leurs différentes composantes. Cet homme les connaît et il est à l'origine de la coordination des machines entre elles, de même que de ces machines avec le centre de l'action. Bien plus, plus la présence d'hommes dans l'usine est réduite et plus l'automatisation est grande, plus la qualité du technicien s'en trouve clairement établie.

Or, s'il en est ainsi pour une usine, qui compte des centaines, des milliers ou même des dizaines de milliers de composantes, combien plus est-ce également le cas quand on observe notre monde, un billot de bois, une pierre, un végétal, un animal. Et, il va sans dire qu'il en est ainsi pour la constitution du corps humain car, selon les termes du verset : "j'observe, par ma chair". Bien plus la science contemporaine explique que toute chose est constituée par des milliards d'atomes et chaque atome est constitué d'un

grand nombre d'infimes particules. Celles-ci auraient donc dû se mélanger, se trouver dans un immense désordre. Or, on peut constater qu'elles sont ordonnées de façon parfaite, qu'elles se coordonnent merveilleusement, les petites, les grandes et les immenses. De même, les parties du petit monde, du microcosme, correspondent à celles du grand monde, le macrocosme. Il est donc bien clair, au-delà du moindre doute, qu'il existe un "Technicien" responsable de tout cela.

Bien entendu, je n'ignore pas l'explication habituellement donnée selon laquelle tout cela est régi par "les lois de la nature", mais il est, je pense, inutile de rappeler que cette expression n'apporte pas la moindre explication. Elle n'est qu'une description commode de la situation constatée, du fait que les phénomènes naturels répondent à certaines lois. En revanche, il serait totalement absurde de prétendre que ces lois naturelles ont une existence indépendante, qu'elles dirigent la création et qu'il en est plusieurs milliers, en fonction des différentes situations. Aucun scientifique, se consacrant à ces notions, ne prétend pareille chose. Cette expression est donc bien, comme je le disais, une formule commode et concise qui permet de décrire la situation, afin qu'il ne soit pas nécessaire de répéter, à chaque pas, une longue description des phénomènes considérés comme les plus évidents. Mais, il est bien clair que cela n'explique absolument rien.

*

Sur le fait même, je suppose, comme je l'ai dit, qu'ils demandent une preuve susceptible d'être l'un des principes qu'ils appliqueraient à leur comportement, de manière concrète. Or, la preuve que je viens de mentionner est bien plus forte que toutes celles qui sont à la base de l'existence quotidienne. En effet, est-il un fait plus simple que le suivant? Quand on va dormir, la nuit, on prépare tout ce qui sera nécessaire pour le lever du lendemain matin. Or, rien n'atteste, d'un point de vue logique, que le soleil se lèvera encore une fois le lendemain et que les événements naturels se reproduiront à l'identique, comme ce fut le cas hier et avant-hier. Mais, concrètement, le monde se comporte de la même façon depuis de nombreux jours, depuis de nombreuses années et l'on en déduit donc que les mêmes "lois" s'appliqueront encore demain et après-demain et c'est ainsi que, sur la base de cette "certitude", on pourra faire des efforts, prendre des initiatives, afin de tout préparer pour le comportement que l'on adoptera demain matin, bien que cette attitude ne soit nullement "logique", sauf si l'on admet que ce monde a un Maître.

Comme je l'ai dit, cette analyse pourrait être largement développée et l'on pourrait encore en élaborer certains aspects, mais j'espère que ce qui a été dit suffit, apporte suffisamment matière à réflexion et permet une conclusion. Ceux qui prétendent que l'on doit encore trouver une preuve que D.ieu existe, mais qu'en revanche, l'existence de la création est une évidence ne faisant pas l'ombre d'un doute, commettent une erreur. C'est, en fait, l'inverse qui est vrai. D'après les toutes dernières conclusions de la science sur l'existence du monde et la manière de la "décrire", on peut effectivement avoir les plus grands doutes. Bien plus, dernièrement, les conclusions de la science se contredisent de plus en plus, dans différents domaines. Et, il y a, en outre, le doute scientifique le plus grand, le plus essentiel, le plus fondamental : "Comment puis-je être certain que ce que je perçois par mes yeux, par mes oreilles, par mon cerveau a un rapport avec la réalité extérieure à mes sens et à mon intellect ?". Il n'en est pas de même pour le Créateur ou, en d'autres termes, pour la Force Qui est à l'origine de la création et la met en ordre. Peu importe donc s'il y a une autre existence ou même une apparence d'existence. En effet, l'idée première d'un homme sensé, sur laquelle il se maintient, tout au long de sa vie, est qu'une existence, dans son monde, dont il a connaissance, a nécessairement une cause qui lui permet d'être, de l'intérieur et de l'extérieur.

Je dois ajouter un autre point, qui est le suivant. En fonction de la nature humaine, il n'est pas rare que l'on accepte difficilement une preuve "évidente", précisément du fait de son évidence. Mais, j'espère que ce ne sera pas le cas pour ceux qui ont posé cette question, car une telle hésitation ne serait pas logique et elle ne modifierait pas le comportement, d'une manière concrète, comme on peut le vérifier dans la pratique. L'une des bases de notre foi en le Créateur du monde, Qui le dirige, en la révélation du mont Sinaï, en la réception de la Torah et de Ses Mitsvot, est bien la suprématie de l'action concrète. Je serai satisfait de recevoir vos réactions face tout cela et, comme le dit la lettre jointe à celle-ci, j'espère que vous vous sentirez pleinement libres d'exprimer votre avis, chaque fois que vous ne serez pas d'accord avec ce qui est exposé ici.

* * *

Par la grâce de D.ieu, 18 Sivan 5719, Je fais suite à ma lettre répondant à la question que vous m'avez posée : "Y a-t-il un moyen pour que nous, sceptiques, puissions admettre l'existence de D.ieu d'une manière claire, sans l'ombre d'un doute, sans qu'il soit possible de la contester ?". Il me semble important d'ajouter les lignes suivantes, pour une raison que j'exposerai. Dans ma réponse précédente, je me suis limité à la formulation de votre question, "admettre d'une manière claire, sans qu'il soit possible de contester", selon laquelle vous souhaitez une réponse logique. Il est bien évident que je ne suis pas satisfait par cette approche, pour deux raisons essentielles :

- A) Chez un homme, en général, le sentiment et le développement des présupposés de l'esprit est plus déterminant que les conclusions auxquelles on parvient par l'analyse raisonnée.
- B) Chez un Juif, en particulier, l'intellect n'est qu'un vêtement de l'âme, selon la définition donnée par l'Admour Hazaken, auteur du Tanya et du Choul'han Arou'h. Or, cette âme est une "parcelle de Divinité suprême véritable"(1). C'est donc la dimension profonde de cette âme qui est la plus forte. Mais, celle-ci ne se révèle pas nécessairement par l'intermédiaire de l'intellect. Concrètement, on peut vérifier qu'une approche émotionnelle s'avère plus efficace qu'une approche intellectuelle.

Malgré cela, je n'ai pas voulu aborder cette notion, dans ma première lettre, à cause de la manière dont votre question était formulée, comme je l'ai dit et, avant tout, parce que je ne voulais pas donner l'impression que le contenu de votre courrier, en l'état, était insuffisant ou bien pouvait être écarté sur la base de la logique. C'est pour cela que je vous adresse le présent complément, d'une manière indépendante. Il est inutile de préciser que je considère ceux et celles qui ont posé la question comme des hommes juifs qui, quelles que soient leurs options intellectuelles, croient en la véracité de la justice et de la droiture. Et, cette foi doit être si forte qu'elle les conduit au sacrifice, y compris celui de leur vie privée, pour la défense de cette justice et de cette droiture, pour venir en aide à leur prochain, surtout quand il ne s'agit pas seulement d'un individu mais bien d'une collectivité quantitativement et qualitativement importante.

Si l'on met de côté les chaînes et les limitations inhérentes à la formulation de votre question, je me permets de m'adresser à vous, comme quelqu'un qui parlerait à son ami. Je vois, dans votre lettre et dans votre question,

que vous êtes jeunes, en tout cas suffisamment pour posséder encore l'empressement et la vigueur de la jeunesse. Vous êtes également jeunes par votre capacité de vous révolter contre l'avis majoritaire, dès lors que vous estimez nécessaire de le faire. Vous êtes, en outre, capables de modifier votre existence, d'un extrême à l'autre. Dans votre conception actuelle du monde, vous n'ignorez sans doute pas ce qu'a vécu notre peuple, ces dernières années, lors de la Shoa et des pogromes. Au cours de la dernière guerre, plusieurs millions d'hommes de notre peuple ont été exterminés. Simultanément, des fonctions nouvelles ont fait leur apparition, que l'on ne connaissait pas jusqu'à maintenant ou bien qui n'avaient, jusqu'alors, qu'une proportion très limitée.

Autre point, l'imprécision des contours et la confusion des esprits non seulement n'ont pas diminué, mais, bien plus, se sont renforcées d'une manière effroyable, au point de faire passer l'obscurité pour de la lumière et l'amertume pour de la douceur, avec un entêtement extrême, jusqu'à contraindre des milliers, des dizaines de milliers à admettre l'obscurité pour de la lumière et l'amertume pour de la douceur. De nos jours, tel est donc l'appel profond qui est lancé par la dimension intérieure de l'âme de chacun et de chacune. Il faut se tenir au premier rang de ceux qui sont actifs et assument leur mission, non pas à titre d'obligation personnelle, mais bien dans le but de remplacer les forces les plus actives et les meilleures de notre peuple, qui ont été décimées par les massacres. Il ne suffit pas, comme je l'ai dit, d'écarter résolument le renversement des valeurs. Il faut aussi diffuser les principes immuables de notre peuple, les enfants d'Israël, de la manière la plus ferme, avec l'empressement et la vigueur de la jeunesse, jusqu'à ce que chacun et chacune soit l'étincelle faisant monter la flamme de l'âme de tout son entourage. Ce moment est-il vraiment propice pour des joutes oratoires, basées sur la rationalité ? Entre temps, on perd un jour, une semaine, un mois, une année et cette perte ne se retrouvera jamais. On rate des opportunités que l'on ne rencontrera plus. Et, si l'on attend cela de chacun, combien plus estce le cas de la part des jeunes. En effet, on peut observer concrètement que la nouvelle génération, les jeunes, sont beaucoup plus sensibles aux paroles d'encouragement enthousiastes de ceux qui ont le même âge qu'eux, qui sont jeunes comme eux. Leur démarche est beaucoup plus efficace que celle d'un homme "âgé, avancé dans les jours". Bien plus, elle est acceptée avec une meilleure volonté.

Comme je l'ai dit, je ne souhaite pas, dans ce cadre, mener une analyse rationnelle afin de déterminer ce que l'on peut qualifier de valeurs immuables de notre peuple les enfants d'Israël, ni définir les fonctions nouvelles qui ont

fait leur apparition. Je m'en remets à chacun et chacune d'entre vous pour les identifier, en consultant les ouvrages sur l'histoire d'Israël qui se poursuit, sans interruption, depuis plusieurs milliers d'années. Cette histoire est maculée de sang, de persécutions à nulle autre pareilles, d'épreuves particulièrement dures dont on n'a jamais vu l'équivalent, même le plus fragmentaire, pour les autres peuples et les autres langues. Si vous méditez à cette histoire d'Israël, vous ne trouverez qu'une seule catégorie de valeurs qui ont été conservées en toutes les générations et qui existent encore à l'heure actuelle, sans la moindre modification. En la matière, les preuves logiques sont inutiles, car il s'agit de faits tangibles, d'actions qui se sont réellement passées, d'événements qui ont eu lieu, portant un témoignage incontestable sur le fait que la langue usuelle, les vêtements, la culture, le mode de vie courant, le régime politique ou économique ne sont pas nos valeurs éternelles et immuables. Tous ces éléments ont subi des modifications radicales, d'une époque à l'autre, d'un pays à l'autre. Ce qui est resté identique, sans évolution, est la Torah de vie, les Mitsvot concrètes, dans l'existence quotidienne. En la matière, "l'éternité d'Israël ne se démentira pas" (2).

Puisse D.ieu faire que ces quelques lignes éveillent en vous des forces profondes, se trouvant au profond de l'âme de chaque Juif. Vous les utiliserez concrètement, en proportion sans cesse accrue. Et, si une récompense est nécessaire, la satisfaction morale sera, à n'en pas douter, la plus importante rétribution. Mais, en tout état de cause, il est certain que le Créateur du monde, Qui le dirige, vous récompensera, en ce qui vous concerne personnellement, à chacun et à chacune en fonction de sa situation et de ce dont il a besoin.

- (1) Selon le second chapitre du Tanya.
- (2) Chmouel 1, 15, 29.

* * *

Par la grâce de D.ieu, 21 Chevat 5716,

Dans votre lettre, vous me posez les questions suivantes : est-il nécessaire, à la fois, de croire, d'une foi pure et de comprendre, par son intellect ? En fait, cela n'est pas contradictoire. Bien au contraire, ces deux attitudes sont complémentaires. Le début du service de D.ieu est la foi pure. Aussitôt après

cela, on est tenu de mettre en pratique la Mitsva qui est "le principe de tous les principes et le pilier de toutes les sagesses, celle de savoir qu'il est une existence première", selon les termes du Rambam, au début de son livre. Et, le Zohar, tome 2, à la page 25a, précise : "Cette Injonction précède toutes les autres. Il faut connaître le Saint béni soit-II".

Or, "celui qui dit ne pas avoir fait d'effort et avoir, néanmoins, réussi, ne le crois pas". Il faut faire des efforts intellectuels pour comprendre, dans toute la mesure de ses moyens, les possibilités de l'homme étant limitées. Puis, audelà de ses moyens, on fera intervenir la foi profonde et infinie. Vous consulterez également la Mitsva de la foi en D.ieu, du Tséma'h Tsédek, le Kountrass Torat Ha 'Hassidout, au chapitre 13 et d'autres textes encore.

* * *

L'Unité de D.ieu (Note du Rabbi, 5708-1948)

La référence(1) en est le Yerouchalmi, traité Bera'hot, chapitre 1, au paragraphe 5. Il semble en être ainsi selon ceux qui considèrent que le Commandement : "Tu n'auras pas d'autres dieux" met en garde contre une croyance qui ne serait pas celle de Son Unité, conformément à l'avis, notamment, du Rambam, dans son Séfer Ha Mitsvot, Interdiction n°1 et dans ses lois des fondements de la Torah, chapitre 1, au paragraphe 6, à celui du Ramban, dans son commentaire du Séfer Ha Mitsvot, à propos de l'Injonction n°1 et de l'Interdiction n°5 et à celui du Séfer Mitsvot Gadol, à l'Injonction n°1. On consultera aussi les Cheïltot, sur la Parchat Yethro, au chapitre 52.

Tel n'est cependant pas l'avis du Baal Hala'hot Guedolot, selon la version dont nous disposons et le commentaire du Ramban, à cette référence, celui de Rachi, dans son commentaire du verset Chemot 20, 3 et de tous ceux qui les suivent. Selon eux, le contenu de ce Commandement est le rejet des idoles. Mais, en réalité, on peut aussi adopter cette interprétation, selon le Baal Hala'hot Guedolot et Rachi, tout d'abord parce que la foi en l'unité de D.ieu exprimée par : "l'Eternel est Un" exclut également les idoles, comme le fait le Commandement : "Tu n'auras pas d'autres dieux". En outre,

A) Même si l'Injonction : "Tu n'auras pas d'autres dieux" interdit spécifiquement les idoles, son contenu et son but sont bien la condamnation de l'idolâtrie, en général, en tant qu'Interdit et la nécessité de croire en un D.ieu unique, en tant qu'Injonction. Ceci peut être rapproché du Précepte : "Vous ne ferez pas brûler de feu", qui interdit spécifiquement le fait d'allumer un feu mais, plus généralement, par son contenu et sa signification, met aussi en garde contre la transgression du Chabbat et souligne sa sainteté.

B) Egalement selon le Baal Hala'hot Guedolot et Rachi, le verset : "Tu n'auras pas d'autres dieux" ne peut pas être départi de son sens simple, qui est l'interdiction de l'idolâtrie. Toutefois, plusieurs Interdictions ayant d'ores et déjà été énoncées à ce propos, un commentaire(2) peut être fait chaque fois que cela est possible. En l'occurrence, un terme superflu de ce verset permet d'établir l'interdiction des idoles, comme l'explique le Rav Y. P. Perla, dans son commentaire du Séfer Ha Mitsvot de Rabbi Saadya Gaon, à propos des Injonctions n°3 et 4.

Selon ces deux interprétations, on écarte l'objection soulevée contre la position du Baal Hala'hot Guedolot et de Rachi, à partir de l'enseignement de nos Sages selon lequel le verset : "Tu n'auras pas d'autres dieux" se rapporte à l'idolâtrie. A ce sujet, on verra, notamment, le traité Guittin 57b, le Yerouchalmi, traité Kiddouchin, chapitre 1, au paragraphe 2, le Midrash Chemot Rabba, chapitre 44, au paragraphe 9, le Midrash Bamidbar Rabba, chapitre 8, au paragraphe 4 et le Zohar, tome 2, à la page 86a. On comprend également que le Commandement : "Tu n'auras pas d'autres dieux" ait été entendu directement de D.ieu(3). On consultera, à ce sujet, le Guide des Egarés, tome 2, au chapitre 33 et le Tanya, au début du chapitre 20. Ceci répond également à la question qui a été posée par le Ramban, dans son commentaire de la Torah, à propos de cette conception.

- (1) De ce qui est dit dans le discours 'hassidique intitulé : "Sortez et voyez", de 5708 : "L'Eternel est notre D.ieu" est la réponse qui est faite, l'acceptation du Commandement : "Je suis l'Eternel ton D.ieu", alors que : "l'Eternel est Un" est la réponse qui est faite, l'acceptation du Commandement : "Tu n'auras pas d'autres dieux".
- (2) Une déduction spécifique à un certain verset que l'on ne retrouve pas en tous les autres, traitant de l'idolâtrie.
- (3) Alors que les huit derniers furent transmis par Moché, notre maître.

* * *

Par la grâce de D.ieu, 23 Elloul 5721,

"Je suis occupé à me détendre et je n'ai pas besoin de savoir la mesure de cette eau"(1). Le Rid ajoute la précision suivante(2): "afin de me détendre" et l'on doit rechercher si cet ajout ou bien son équivalent se retrouvent également chez d'autres commentateurs. Ceci peut être rapproché du fait de jouer au ballon pendant le Chabbat. En effet, une mesure est alors nécessaire(3), mais, dès lors qu'on l'effectue uniquement pour s'occuper, cela est permis. En pareil cas, la mesure a une finalité ludique et il est inutile de connaître celle de l'eau(4). Telle est l'opinion du Avi Ha Ezri sur le Tour Ora'h 'Haïm, à la fin du chapitre 306, qui donne la permission de mesurer trois fois une distance de trois coudées puis de réciter une formule incantatoire. En effet, il y a seulement là un moyen de s'occuper(5).

Toutefois, on peut aussi interpréter le terme "se détendre" au sens d'un amusement, d'un acte léger, comme dans le verset Michlé 26, 19 : "Je m'amusais" (6). En pareil cas, il ne s'agit nullement de mesurer, mais uniquement d'avoir une occupation. Vous verrez, à ce propos, l'explication de Rabbénou 'Hananel, qui dit : "Je ne fais que m'occuper, ce qui veut dire que je mesure sans avoir l'intention de le faire". De même, l'Admour Hazaken, dans son Choul'han Arou'h, chapitre 306, aux paragraphes 18 et 19, précise : "celui qui mesure sans que cela lui soit utile, d'une quelconque façon". C'est dans ce cas que cela est permis. En l'occurrence, la récitation d'une formule incantatoire suppose une mesure, mais celle-ci est permise puisqu'elle est motivée par une Mitsva. En tout état de cause, cette analyse doit encore être approfondie. Et, puisque l'on parvient à une telle conclusion, on peut s'interroger également sur la raison pour laquelle le Rambam, le Choul'han Arou'h et le Rama ne rapportent pas le principe selon lequel il est permis de mesurer s'il s'agit uniquement de s'occuper(5).

(1) Ceci est une remarque, formulée par le Rabbi, à propos du commentaire du Rid sur le traité Chabbat. En l'occurrence, le traité Chabbat 157b rappelle que, même s'il est, de façon générale, interdit de mesurer pendant le Chabbat, il sera permis de le faire s'il s'agit uniquement de s'occuper, sans que

cette mesure ait une utilité intrinsèque.

- (2) Qui ne figure pas dans le Talmud.
- (3) Dans le cadre de ce jeu.
- (4) Qui est mesurée dans le cas cité par le Talmud.
- (5) Donc sans utilité intrinsèque.
- (6) "Ainsi fait l'homme qui abuse son prochain et explique : Je m'amusais".

* * *

La campagne pour les bougies du Chabbat (Discours du Rabbi, à l'issue du saint Chabbat Parchat Béréchit 5735-1974)

1. La manière de gagner sa vie ne peut être pénétrée de Judaïsme et de sainteté qu'en fonction de la "vie" qui caractérise la maison. Si celle-ci est emplie de : "la bougie (qui) est une Mitsva et la Torah (qui) est une lumière" (1), illuminée par la clarté de D.ieu, qu'll nous a confiée à tous à travers la Torah, on peut se lever et commencer le travail du jour avec des forces neuves, une tête reposée et un cœur tranquille. On ne sera pas soucieux, car on aura reçu de D.ieu l'assurance (2) de la réussite en ce que l'on entreprendra, tout au long de la journée.

Tels sont donc le rôle spécifique et le mérite particuliers que l'on a confiés aux femmes juives, à celles qui sont déjà mariées, à celles qui se préparent à le faire, comme à celles qui sont encore très jeunes, mais n'en reçoivent pas moins une éducation qui les conduira, par la suite, le moment venu, à être des maîtresses de maison, le centre du foyer juif. Celles-ci doivent donc donner le ton de la maison, de la manière qui vient d'être décrite. D'elles dépendent le "sentiment" et le comportement de tous les hommes qui y résident, le mari et les fils, elle-même et les filles.

D'elles dépendent également le comportement des voisins, car ceux-ci observent le bon exemple qui est donné par les personnes de cette maison, leur pratique du Judaïsme avec enthousiasme et satisfaction, le bonheur véritable qui leur est inspiré par leur comportement, de même que la manière dont celui-ci révèle les bénédictions de D.ieu. De la sorte, les voisins désirent, à leur tour, en faire de même et adopter un comportement similaire.

2. Les six jours de semaine se préparent pendant le Chabbat, comme on l'a dit auparavant(2*). C'est pour cela que l'entrée du Chabbat a également été

confiée aux mains des femmes(3). Celles-ci allument, en effet, les bougies, à la veille du Chabbat. C'est de cette façon que l'on accepte et que l'on introduit dans la maison la sainteté du Chabbat.

Les bougies qu'on allume, à la veille du Chabbat, sont une Mitsva, une "bougie de Mitsva". Pour autant, elles apportent également une clarté matérielle(4). Cela veut dire que les bougies de Mitsva du Chabbat éclairent aussi de manière physique. De la sorte, quand on avance, on peut voir où l'on marche, si l'on doit saisir un objet, on sera en mesure de le faire. En d'autres termes, la luminosité de la bougie de Mitsva écarte la pénombre non seulement morale mais aussi matérielle.

De fait, on mange sur la table qui porte les bougies du Chabbat. Le mari et les enfants en font de même. Ainsi, non seulement le Kiddouch, précédant le repas et la bénédiction qui lui fait suite, sont prononcés à leur lumière, mais, en outre, le repas matériel lui-même est éclairé par la bougie de Mitsva qui a été allumée par la femme.

C'est donc cette femme qui fait entrer le Chabbat en allumant une bougie de Mitsva. De la sorte, elle introduit la clarté et la sainteté de ce jour en son foyer, pendant toutes les vingt-quatre heures(5) du Chabbat. Ceci a une incidence également sur l'issue du Chabbat. Quand on le raccompagne et que l'on retrouve les jours de semaine, on peut alors faire en sorte que : "Yaakov avance sur son chemin", le chemin de Yaakov.

De cette façon, on entre dans les jours de semaine d'une manière joyeuse et paisible(6), bien que l'on sache qu'il s'agit de jours de semaine. En effet, on est animé d'une pleine confiance en D.ieu. On est certain que la semaine sera bonne et heureuse, à la fois matériellement et spirituellement.

3. Le fait que la Mitsva de l'allumage des bougies du Chabbat ait été confiée aux femmes présente également un autre aspect. Le Zohar(7) explique, comme on l'a longuement expliqué au préalable(8), que la raison "apparente" pour laquelle cette Mitsva a été confiée aux femmes est la nécessité de réparer l'échec que 'Hava subit une fois. En effet, elle-même remit en cause la lumière du monde, qui avait été introduite dans le corps d'Adam, le premier homme. C'est pour cela que chaque femme juive doit allumer les bougies du Chabbat. Grâce à leur clarté, elle peut réparer et parfaire la luminosité qui a manqué, à cause de 'Hava(9).

En revanche, la raison profonde, "l'âme" (10) de la raison pour laquelle cette Mitsva a été confiée aux femmes (11), pour laquelle elles en ont été chargées, est liée à la valeur et à l'honneur. D.ieu les a choisies, leur en a confié le mérite et les forces d'avoir "des fils saints qui seront la lumière du monde" et l'illumineront en y représentant "la bougie (qui) est une Mitsva et la Torah (qui) est une lumière", dans leur existence quotidienne, de "multiplier la paix dans le monde" et le bonheur, de les développer sur toute la terre, en particulier grâce à l'harmonie du couple (12), qui sera renforcée dans leur propre foyer, par les bougies du Chabbat, de "prolonger la vie de leur mari" de même que la leur propre (13), celle des enfants et des petits-enfants, grâce aux bougies qu'elles allument.

4. La Mitsva des bougies du Chabbat introduit donc la clarté à la maison, comme dans le monde entier. S'agissant de la lumière physique, lorsqu'il fait déjà clair, mais pas suffisamment, on peut se contenter d'allumer une seule bougie, une seule lampe. A l'opposé, s'il fait plus sombre, on doit multiplier le nombre des bougies et des lampes.

Or, il en est de même pour la clarté de la maison et du monde, que l'on peut obtenir grâce aux bougies du Chabbat. Dans les générations précédentes, lorsque les foyers juifs étaient plus profondément pénétrés de la clarté du Judaïsme, quand les idées étrangères, celles de la "rue", n'y avaient pas accès, lorsque le monde extérieur lui-même était plus clair, n'était pas aussi sauvage qu'à l'heure actuelle, il était suffisant d'allumer une bougie ou deux, conformément à l'usage qui était alors en vigueur.

De nos jours, en revanche, le monde est devenu plus brutal et plus obscur. Et, l'on trouve, dans les foyers juifs, certes de manière permise, les idées du "monde". Désormais, il est donc nécessaire d'ajouter de la lumière. En conséquence, même si, de par le passé, on s'est contenté, dans de nombreux milieux, que la mère allume les bougies, alors que les filles, en particulier les plus petites, s'acquittaient de leur obligation par la bénédiction de la mère. De nos jours, par contre, on doit faire en sorte que chaque fille juive allume elle-même une bougie et récite une bénédiction. Ceci s'applique aussi aux plus jeunes, dès lors qu'elles ont atteint l'âge de recevoir une éducation et de comprendre la signification d'une bougie du Chabbat(14).

Il faut souligner qu'il y a bien là une mission confiée par D.ieu, Qui insuf-

fle les forces nécessaires aux petites filles pour allumer cette bougie avec leur propre bougeoir. De la sorte, elles apportent la clarté et mettent en évidence la Présence de D.ieu, le Judaïsme et la Divinité au sein de leur foyer. A n'en pas douter, si on leur explique ce qui vient d'être dit, elles ressentiront aussitôt leur bonheur et rendront grâce à D.ieu de leur avoir confié cette précieuse mission. Cette action de grâce s'exprimera à travers la bénédiction qu'elles feront avant l'allumage.

5. Afin d'avoir un succès encore plus large, en la matière, il est, comme on le sait, un usage favorable de placer quelques pièces dans un tronc de Tsédaka, avant d'allumer les bougies, à la veille du Chabbat. On doit donc habituer les petites filles à cette coutume positive et leur demander de donner quelques pièces de Tsédaka avant l'allumage.

De la sorte, elles s'habitueront également à être sensibles à un autre Juif, à venir en aide à ceux qui n'ont pas les moyens de satisfaire leurs besoins comme elles le font elles-mêmes, puisqu'elles reçoivent de leurs parents tout ce qui leur faut.

- (1) Selon les termes du verset Michlé 6, 23. On verra aussi, à ce propos, le traité Sotta 21a.
- (2) Comme l'explique, en particulier, la bénédiction récitée après le repas.
- (2*) Dans le début de cette causerie, qui est publiée, dans son intégralité, dans le Likouteï Si'hot, tome 9.
- (3) On consultera les termes du Choul'han Arou'h de l'Admour Hazaken, chapitre 263, au paragraphe 5, qui dit, à propos de la bougie du Chabbat, que : "les femmes y sont astreintes plus spécifiquement, parce qu'elles se trouvent à la maison et qu'elles se consacrent aux besoins domestiques", selon les termes du Tour, à cette référence, qui rapporte les mots du Rambam, dans ses lois du Chabbat, chapitre 5, au paragraphe 3. A l'opposé, la version du Rambam dont nous disposons emploie l'expression : "aux travaux de la maison".
- (4) Ces Mitsvot sont liées à une bougie matérielle, qui est l'élément essentiel permettant de mettre en pratique la Mitsva, comme l'établissent nos Sages, dans le traité Chabbat 23b, selon lequel la récompense mentionnée à la fin du verset : "car la bougie est une Mitsva et la Torah, une lumière" s'applique précisément à celui qui respecte scrupuleusement les bougies du Chabbat et celles de 'Hanouka. On verra aussi le Zohar, tome 2, à la page 166a, qui dit : "Car la bougie est une Mitsva. Quelle est cette bougie ? C'est celle du Chabbat", ce qui veut dire que, pour ces Mitsvot liées à la bougie matérielle, l'aspect essentiel est la bougie de Mitsva, c'est-à-dire celle du Chabbat.

(5) On consultera également l'enseignement de nos Sages selon lequel les

deux bougies correspondent aux deux Préceptes : "Souviens-toi du Chabbat" et "Garde le Chabbat", comme le disent le Tour et le Choul'han Arou'h, Ora'h 'Haïm, au début du chapitre 263. Leur contenu et leur valeur s'étendent à toutes les vingt-quatre heures du Chabbat.

- (6) On verra aussi le Likouteï Torah, Parchat Balak, à la page 72b.
- (7) Béréchit 48, 2. On verra les notes de mon père et maître, dans le Likouteï Lévi Its'hak sur le Zohar, à cette référence.
- (8) Lors de la réunion 'hassidique du Chabbat Béréchit.
- (9) Midrash Béréchit Rabba, à la fin du chapitre 17. Midrash Tan'houma, au début de la Parchat Noa'h et à la fin de la Parchat Metsora.
- (10) Voir le Zohar, tome 3, à la page 152a.
- (11) Le Zohar qualifie cette explication de "secret". Néanmoins, "en ces dernières générations, il est permis et il est une Mitsva de révéler cette sagesse", selon les termes d'Iguéret Ha Kodech, au chapitre 26, du nom du Ari Zal. A l'heure actuelle, les secrets peuvent donc être révélés.
- (12) De fait, la "maison" fait partie de la "terre".
- (13) Ainsi, le traité Sotta 8b dit, dans la Michna, que : "l'on se sert, envers l'homme, de la mesure qu'il utilise lui-même". Bien plus encore, on peut dire que c'est la femme qui révèle la vitalité de son mari.
- (14) Il est bien évident que tout ce qui est dit ici s'applique également à l'allumage des bougies des fêtes, même si cette causerie traite uniquement de ce qui est "d'actualité", à l'issue du Chabbat.

* * *

Lettres du Rabbi

Par la grâce de D.ieu, 5735

J'ai reçu, avec plaisir, la bonne nouvelle, selon laquelle vous avez commencé à allumer une bougie du Chabbat. En effet, vous vous êtes engagé à allumer, à l'avenir, les bougies du Chabbat et des fêtes. Puisse D.ieu faire que votre Mazal soit lumineux et que cette Mitsva soit le canal, le réceptacle vous permettant d'obtenir une bénédiction accrue de D.ieu, Source des bénédictions, en tous vos besoins.

Tout comme la bougie éclaire également une autre personne, conformément à l'expression de nos Sages : " la bougie éclairant une personne en éclaire cent ", il en sera de même, en l'occurrence. Votre action, puisque vous avez commencé à allumer ces bougies, éclairera et convaincra de nombreuses jeunes filles juives, qui en feront de même. Ainsi, s'accomplira en chacune d'elles la promesse de nos Sages selon laquelle : "Une Mitsva en attire une

autre".

Par la grâce de D.ieu, 24 Kislev 5735, Brooklyn, New York,

J'ai reçu avec plaisir ta lettre m'annonçant une bonne nouvelle, puisque tu as commencé à allumer une bougie de Chabbat. A n'en pas douter, tu allumeras également celles des fêtes. Certes, tu n'as pas encore l'âge de la Bat Mitsva. Toutefois, la Mitsva de l'éducation, de la formation et de l'habitude de pratiquer les Mitsvot commence avec la plus tendre enfance, dans la vie juive. L'éducation est importante et elle ne fait pas que préparer l'âge de l'astreinte à la pratique des Mitsvot, la Bar Mitsva ou la Bat Mitsva. En fait, elle jette les bases de toute l'existence. Comme le dit le plus sage d'entre tous les hommes, "éduque le jeune garçon selon sa voie. Quand il vieillira, il ne s'en détournera pas" (Michlé 22, 6). Bien entendu, ce verset, même s'il mentionne un "jeune garçon", fait également allusion aux jeunes filles et aux petites filles, comme c'est le cas, à diverses reprises, dans la Torah.

Bien évidemment, une Mitsva doit être mise en pratique pour son nom, c'est-à-dire en tant qu'Injonction du Saint béni soit-II et non dans le but d'obtenir une récompense. Malgré cela, chaque Mitsva recèle diverses allusions, délivre plusieurs enseignements. En outre, elle apporte une rétribution, de différentes façons. Elle est, en effet, le canal véhiculant les bénédictions de D.ieu, béni soit-II. Or, s'il en est ainsi pour chaque Mitsva, combien plus est-ce le cas pour celle de la bougie du Chabbat, dont nos Sages ont souligné l'importance dans la Guemara, notamment au traité Chabbat 23b. Celle-ci est, en effet, liée au verset : "Car la bougie est une Mitsva et la Torah, une lumière". L'une des explications est la suivante. En allumant la bougie du Chabbat, on a le mérite de posséder la lumière de la Torah à la maison, la lumière de l'ensemble de la Torah!

Il est également un autre point. La bougie du Chabbat, au sens le plus simple, a pour but d'éclairer la maison, d'une lumière matérielle, afin que nul n'y trébuche, que personne ne se fasse mal, ce qu'à D.ieu ne plaise, dans une maison obscure. Toutefois, plus profondément, la bougie du Chabbat illumine la maison et ceux qui y résident par la clarté de la Torah, qui sera "la bougie à leur pied et la lumière, sur leur chemin", afin qu'ils avancent avec sûreté dans la vie. De fait, le chemin de la vie est semé d'embûches pour

celui qui tâtonne dans l'obscurité. Et, "toutes les routes sont réputées dangereuses".

Avant tout, la Mitsva d'allumer les bougies du Chabbat et des fêtes possède une qualité particulière. Elle illumine le Mazal et elle révèle les bénédictions de D.ieu en tous les besoins, y compris matériels. Puisse donc D.ieu faire que toutes les bénédictions incluses dans cette Mitsva s'accomplissent en toi et, par ton intermédiaire, dans ta maison, pour tous ceux qui y résident, à la fois matériellement et spirituellement. J'ai été particulièrement satisfait de recevoir cette bonne nouvelle et d'y répondre en ces jours, à proximité de 'Hanouka. En effet, à l'occasion de cette fête, on souligne, d'une manière évidente, l'importance d'allumer de bougies dans la vie juive. Et, l'on sait que l'un des aspects fondamentaux de ces lumières de 'Hanouka est la nécessité qu'elles illuminent l'extérieur, afin que ceux qui s'y trouvent les voient et soient motivés par leur clarté, soient sensibles à leur enseignement et à leur signification.

Il est un autre point important, concernant la lumière de 'Hanouka. Bien que l'on accomplisse pleinement la Mitsva, le premier soir de 'Hanouka, en allumant une seule bougie, cela n'est plus suffisant, dès la nuit suivante et il faudra alors en allumer deux. Puis, l'on en ajoute encore une autre le troisième soir et l'on multiplie ainsi les bougies et la clarté, de jour en jour. Cette constatation délivre l'enseignement suivant. Même si l'état de "la bougie (qui) est une Mitsva et la Torah (qui) est une lumière" a été parfait en ce jour, il n'en reste pas moins nécessaire d'intensifier la Torah et ses Mitsvot dès le lendemain, puis encore plus le surlendemain, car tout ce qui concerne le bien et la sainteté n'a pas de limite.

A la lumière de ce qui vient d'être dit, j'ai bon espoir que tu t'efforceras, non seulement d'avancer, d'une étape vers l'autre, dans tous les domaines du Judaïsme, en ton existence quotidienne, mais, en outre, de donner un exemple lumineux et brillant à de nombreuses filles, en particulier à celles qui n'ont pas encore eu le mérite d'être éduquées aux Mitsvot. L'un des moyens les plus louables pour les placer dans un rayon de lumière consiste à les convaincre de commencer à allumer les bougies du Chabbat et des fêtes. Puis, "une Mitsva en attirera une autre" et l'on ajoutera, on multipliera les bougies de Mitsvot. C'est précisément là la beauté et le bien qui sont l'apanage de la lumière, y compris au sens le plus littéral, de sorte que la petite flamme d'une bougie permette d'allumer une infinité d'autres bougies. Bien plus, celui qui en allume une dans son coin éclaire aussi tous ceux qui se trouvent autour de lui. Selon les termes de nos Sages, "la bougie éclairant une per-

sonne en éclaire cent". Avec ma bénédiction pour des jours de 'Hanouka lumineux,

Par la grâce de D.ieu, 27 Mar'hechvan 5735,

Je fais réponse(1) à votre lettre de la veille du saint Chabbat Parchat 'Hayé Sarah et je m'empresse de répondre, car j'ai bon espoir que vous-même vous vous servirez de l'influence que la divine Providence vous a confiée pour diffuser l'allumage des bougies par toutes les femmes et jeunes filles d'Israël, dès qu'elles ont l'âge de recevoir une éducation. On a longuement expliqué, à maintes reprises, à quel point tout cela est important. A quelqu'un comme vous, il est sûrement inutile d'en dire plus. Il suffit de rappeler l'enseignement de nos Sages selon lequel on conseille l'empressement uniquement à ceux qui possèdent naturellement cette qualité. Chaque veille de Chabbat est un monde entier, dans la dimension du temps. Je reprendrai donc, dans l'ordre, les différents points de votre lettre :

- A) Comment comparer les jeunes filles ou les petites filles qui allument les bougies du Chabbat aux Mères d'Israël? Une pratique a été instaurée et l'usage s'est répandu dans tout Israël, selon les termes du Rambam, dans ses lois des révoltés, au début du second chapitre, que chacun dise, sur son propre compte, après avoir lu les Tehilim: "Puisse D.ieu faire que cette lecture soit considérée comme si elle avait été faite par David, le roi d'Israël luimême". Bien plus encore, pour ce qui fait l'objet de notre propos, nos Sages, commentant le verset : "A l'odeur de tes huiles", délivrent un enseignement tout à fait merveilleux, dans le Midrash Chir Hachirim Rabba: "Toutes les Mitsvot que les Patriarches ont accomplies avant toi étaient des odeurs. Les nôtres, en revanche, sont de l'huile s'écoulant de Ton Nom". Et, l'on connaît l'explication que donne, à ce propos, l'Admour Hazaken(1*): Avant l'Injonction donnée lors du don de la Torah, les Mitsvot étaient mises en pratique uniquement dans la mesure des forces dont disposaient les hommes qui les appliquaient. Il n'en est pas de même, en revanche, après le don de la Torah. Chacun les met désormais en pratique en vertu de la mission qui lui est confiée par Celui Qui donne la Torah et avec la force de Celui Qui les ordonne(2). Et, il est encore un autre point. Il est plus aisé d'agir après que l'action des Patriarches ait été une indication pour les enfants et une force qui leur est accordée.
- B) Rivka, puisse-t-elle reposer en paix, alluma les bougies après son mariage. Il y a une controverse, à ce sujet. En fait, selon la majeure partie des avis,

elle le fit effectivement avant son mariage, comme le précisent, notamment, les Pirkeï de Rabbi Eliézer, au chapitre 16, cités par le Torah Cheléma. Tel est le sens simple du verset et Rachi ne donne pas d'autre interprétation, c'est bien évident. On notera que, selon l'avis considérant que cet allumage commença, de façon concrète, après le mariage, cela ne conduit nullement à multiplier les controverses et à en faire porter une également sur l'obligation d'allumer. Autre point, qui est essentiel, elle s'est mariée à l'âge de trois ans, comme le dit notamment Rachi, de sorte que son allumage était également un acte éducatif. Nos Sages déduisent du comportement de Rivka que l'on marie une femme uniquement avec son accord. Rachi en fait mention dans son commentaire de la Torah. Mais, cela ne concerne pas ce qui fait l'objet de notre propos et ne le contredit en aucune façon. Bien au contraire, on peut dire que, s'il en est ainsi pour une petite fille et si l'accord, dans sa formulation générale, doit être donné avant le mariage, qui est ainsi célébré avec sa conscience, combien plus en est-il ainsi dans tous les autres cas. On verra aussi le commentaire du Rif sur celui de Rachi, au début du chapitre talmudique: "L'homme se marie".

- C) S'agissant du principe selon lequel on ne fait pas de déduction de ce qui se passa avant le don de la Torah, nombreux sont ceux qui l'ont commenté. Vous verrez donc, sur ce point, l'Encyclopédie talmudique, à cet article, avec les références qui y sont citées. Bien entendu, tout cela pourrait être développé.
- (1) A propos du contenu de cette lettre, on verra la longue explication du Likouteï Si'hot, Parchat 'Hayé Sarah 5736.
- (1*) Dans le discours 'hassidique intitulé " Afin de comprendre ", qui fait allusion aux premières générations, publié dans le Séfer Ha Maamarim 5562, à la page 11.
- (2) Selon les termes de la Hala'ha, le don de la Torah introduisit l'Injonction de mettre en pratique. Dès lors, l'action et l'accomplissement deviennent essentiels. Il suffit donc que l'acte soit celui de quelqu'un qui a reçu la mission et qui a contracté l'alliance. De fait, le Midrash Tan'houma, Parchat Vaygach, au chapitre 6, dit que les Mitsvot sont : "Mes émissaires". Et, l'on consultera, à ce sujet, le Likouteï Torah, de l'Admour Hazaken, Parchat Vaykra, à la page 1c. C'est également l'idée introduite par la prière qui a été mentionnée dans le texte : "que cette lecture soit considérée...". De même, un enseignement bien connu de nos Sages dit : "Quand mes actions atteindront-elles celle de mes ancêtres", les Patriarches et non : "Quand atteindrai-je", selon la formulation du Tana Dveï Elyahou Rabba, au début du chapitre 25.

Par la grâce de D.ieu, 27 Mar'hechvan 5735,

Vous m'interrogez sur ce que dit le Arou'h Ha Choul'han, Ora'h 'Haïm, chapitre 263, au paragraphe 7 : "Les filles d'Israël ont coutume de réciter la bénédiction", qui fait référence à des adultes. Or, si telle était l'explication,

- 1) la formulation : "chacune de manière spécifique", employée par ce texte, ne convient pas,
- 2) la question introduite par la suite : "bien que le mari ne dise pas de bénédiction, car l'obligation porte uniquement sur la famille", ne se pose même pas, car une fille mariée constitue elle-même une famille indépendante,
- 3) la précision de la conclusion selon laquelle il est bon que chacun dise la bénédiction dans une chambre différente aurait dû figurer également au paragraphe 6.
 - B) Lorsqu'une petite fille est mariée,
 - 1) elle n'est pas Bat Mitsva pour autant,
 - 2) elle n'en doit pas moins recevoir une éducation.
- C) Pour ce qui est de la question : "l'usage adopté par une petite fille peutil être défini comme une coutume", il est clair que l'on fait allusion ici à une pratique que des adultes lui ont fait acquérir. On en trouvera un exemple dans le traité Soukka, chapitre 4, à la Michna 7.

* * *

Par la grâce de D.ieu, 28 Mar'hechvan 5735,

J'ai reçu votre lettre avec beaucoup de retard. Par la suite, sont survenues les occupations de la fin du septième mois, qui est "rassasié dans tous les domaines", selon l'expression du Midrash Vaykra Rabba, chapitre 29, au

D) Le Arou'h Ha Choul'han dit, à la même référence : "bien que le mari ne dise pas de bénédiction". Il ne parle pas du mari des "filles d'Israël se trouvant auprès de leur mère", mais d'un mari, en général. On pourrait formuler d'autres remarques encore.

paragraphe 8, avec tout ce qu'il apporte. Vous voudrez donc bien m'excuser d'être en retard, de vous accuser réception de votre lettre et de vous répondre seulement maintenant. Tout d'abord, je voudrais vous remercier chaleureusement, parce que, d'après ce que vous m'écrivez, vous avez évoqué l'allumage des bougies par les petites filles au cours de vos enseignements publics. J'ai bon espoir que vous continuerez à le faire, que vous vous y emploierez encore, "cent fois s'il le faut", selon, l'expression de nos Sages. Vous consulterez le traité Baba Metsya 30b, la Michna qui parle de quatre et cinq fois et la Guemara qui cite le chiffre cent, sur le même sujet. Vous verrez aussi, notamment, le commentaire du Maharcha sur le traité 'Haguiga 9b et le Likouteï Torah de l'Admour Hazaken, Parchat Reéh, à la page 23c.

Pour en venir au contenu de votre lettre :

- A) Il est bien évident qu'il n'y a pas lieu, en la matière, d'établir une différence entre le Chabbat et les fêtes. Je l'ai dit clairement dans les réunions 'hassidiques qui ont eu lieu avant Roch Hachana et à Sim'hat Torah.
- B) S'agissant de la bénédiction de Chéhé'héyanou qui est dite la première fois qu'on allume ces bougies, vous citez vous-même les différents avis, en la matière, à la fin de votre lettre et, avec encore plus de détails, dans votre livre, tome 1, à la fin de l'article "Tsitsit". En outre, le Meassef Le 'Hol Ha Ma'hanot, Ora'h 'Haïm, chapitre 22, aux paragraphes 2 et 3, mentionne également le Kaf Ha 'Haïm et le Sdeï 'Hémed. Certes, le Tséma'h Tsédek, dans ses Pisskeï Dinim, à la fin des Likoutim, explique que, dans un cas où il y a un doute sur la nécessité de dire cette bénédiction de Chéhé'héyanou, comme c'est le cas à Pourim, on doit la réciter. Néanmoins, pour ce qui fait l'objet de notre propos, je n'ai pas voulu trancher. En effet, il me semble bien clair que l'usage s'est répandu de ne pas dire la bénédiction de Chéhé'héyanou quand on met les Tefillin pour la première fois. J'ai donc uniquement rappelé, à plusieurs reprises, à l'occasion de ma causerie, que la nécessité de dire cette bénédiction fait l'objet d'une discussion.
- C) J'ai proposé de n'allumer qu'une seule bougie jusqu'au mariage. Je dois d'abord préciser ce que vous avez vous-même écrit, à ce propos, dans votre lettre. Vous faites remarquer que l'éducation consiste à accomplir la Mitsva jusque dans le moindre détail. Or, je viens de prendre connaissance du recueil Noam, n°64, dans lequel le Rav R. B. Zolty traite longuement de ce sujet. Bien plus, en l'occurrence, il semble qu'il soit préférable d'en allumer deux. En

fait, ma référence a été la suivante. J'ai observé que plusieurs mères, en ayant connaissance de ma proposition que leurs filles allument également les bougies, ont vu en cela un manque de respect envers elles, envers l'autorité qu'elles exercent sur leurs filles. Et, j'ai craint, plus encore, que ces filles aient le même sentiment et que celui-ci s'exprime concrètement.

Mes craintes ont été accrues lorsque le Rav d'une communauté dont une large partie respecte la Torah et les Mitsvot a affirmé clairement qu'il n'osait pas y instaurer cette pratique, car celle-ci pourrait avoir pour conséquence que les filles ne résidant pas chez elles, pour une quelconque raison, ne passent pas le Chabbat et les fêtes à la maison dans la mesure où elles pourront allumer les bougies là où elles habitent. Ce qui pourra en résulter est bien clair.

Il y a également un autre risque, dont je n'ai pas voulu faire état publiquement et qui est le suivant. Bien que mon temps ne me permette pas de faire une recherche dans les livres à ce propos(1), il y a certaines femmes qui considèrent que l'allumage de deux bougies correspond à la femme et à son mari. De fait, selon la Kabbala, notamment dans le Zohar 'Hadach, Tikounim, à la page 120a, elles évoquent les Injonctions : "Garde le Chabbat" et "Souviens-toi du Chabbat". D'après la partie révélée de la Torah, on allume, de ce fait, deux mèches ou bien deux bougies, qui correspondent à la femme et à son mari. Puis, lors de la naissance des enfants, on ajoute une bougie pour chacun d'eux, afin d'illuminer le Mazal de chacun, en fonction de tout ce qui vient d'être dit.

Vous avez sûrement connaissance du "désordre", pour employer un euphémisme, qui règne dans de nombreux campus universitaires, pour tout ce qui concerne les relations entre jeunes gens et jeunes filles. Après tout cela, y a-t-il lieu de proposer à une jeune fille résidant dans un campus d'allumer deux bougies ? Il n'y a donc pas de discussion et il faut, bien entendu, tenir compte de la situation de chaque endroit, pour ce qui concerne la crainte de D.ieu. Un autre point est essentiel également. L'Admour Hazaken explique, dans son Choul'han Arou'h, au chapitre 263 et dans le Kountrass A'haron, au paragraphe 5, ce qui est clairement affirmé par la Michna qui dit : "une bougie", au singulier. Ainsi, une seule bougie est suffisante pour tous les membres de la famille(2). Pour autant, certains considèrent qu'il en faut deux parce qu'il est dit : "Souviens-toi du jour du Chabbat" et "Garde le jour du Chabbat". Cela veut dire qu'il n'y a pas là un aspect de la Mitsva, un moyen

de la mettre en pratique. Il ne s'agit que d'une précision complémentaire qui est apportée et celle-ci est uniquement accessoire. Le Ravia(3) explique, au chapitre 199, que l'on ne doit pas allumer moins de deux bougies. Il semble, néanmoins, que personne d'autre ne soit de cet avis. On consultera aussi ce que dit le Michna Beroura, chapitre 263, au paragraphe 6, selon lequel une belle bougie est préférable à deux, moins belles. En fonction de tout cela, je propose que l'on allume précisément une bougie.

D) Vous faites référence à l'honneur du Chabbat et à son plaisir, qui sont liés à l'allumage des bougies. Ceci a une incidence dans le cas d'un homme qui fait le vœu de ne tirer aucun profit d'une certaine personne. De ce point de vue, l'honneur du Chabbat n'est pas considéré comme étant un profit(4). Le Midrash Tan'houma, au début de la Parchat Noa'h, ne parle que de plaisir. Le Or Zaroua, se basant sur un texte du Yerouchalmi qui n'apparaît pas dans la version en notre possession(5), retient la formulation suivante pour la bénédiction : "pour allumer les bougies en l'honneur du Chabbat". Le Rambam, dans ses lois du Chabbat, parle, au chapitre 5, du plaisir et, au chapitre 30, de l'honneur. De même, le Choul'han Arou'h de l'Admour Hazaken fait état de ces deux notions.

A mon humble avis, même si le mari allume lui-même les bougies du Chabbat, un tel allumage conserve encore le troisième aspect, l'expiation du fait que 'Hava a éteint la bougie du monde. Mais, bien évidemment, il est préférable que la femme réalise elle-même sa propre expiation.

- (1) Un homme avisé vient de me faire remarquer que ceci figure également dans le Elya Rabba, chapitre 263, au paragraphe 2 et dans le Maté Menaché, tome 4, au chapitre 114, mais je ne dispose pas de ces ouvrages.
- (2) Les Tikouneï Zohar, au Tikoun 21, page 57a, disent : "Si on a l'habitude, pendant les jours de semaine, d'allumer une bougie à une seule mèche, on en ajoutera une seconde pour le Chabbat".
- (3) On m'a montré ce que disent, à ce sujet, le Chiboleï Ha Leket, le Colbo et le Maté Menaché, au nom du Midrash Tan'houma.
- (4) L'honneur est immédiat et l'on verra, à ce sujet, le traité Beïtsa 16a, notamment, qui précise : "tous les jours seront consacrés à l'honneur du Chabbat", le plaisir se révélant avec la tombée de la nuit.
- (5) On verra, à ce sujet, les oublis du Yerouchalmi, parus à Jérusalem et à New York, en 5719, sur le traité Bera'hot, au chapitre 9.

* * *

Par la grâce de D.ieu, 9 Adar 5735,

J'ai reçu votre lettre avec plaisir. Elle m'annonçait une bonne nouvelle, puisque vous me dites que vous allumez les bougies du Chabbat et des fêtes. Que le mérite de cette Mitsva qui éclaire les yeux, vous protège, afin que chacun d'entre vous ait un Mazal brillant.

Nous approchons des jours de Pourim et vous savez sûrement que le décret fut abrogé par le mérite des enfants se consacrant à l'étude, qui reçurent l'éducation et l'influence de Morde'haï le Juif. On peut en déduire à quel point le comportement des enfants juifs concerne l'ensemble de notre peuple. De fait, il y a bien là une responsabilité particulièrement grande et, simultanément, un immense mérite. A n'en pas douter, chacune d'entre vous donnera un bon exemple et exercera une influence positive sur tout son entourage.

* * *

Par la grâce de D.ieu, 29 lyar 5716

Certains ne disent pas le Kiddouch...(1), conformément au Choul'han Arou'h de l'Admour Hazaken, chapitre 271, au paragraphe 3. Vous me demandez comment établir le compte des heures, en la matière, car vous vous interrogez sur ma réponse(2).

Je ne sais pas quelle est la nature de ce doute. Chaque astre domine pendant une heure qui compte soixante minutes, selon un ordre défini par Ra-<u>chi, dans son</u> commentaire du traité Chabbat 129b et par d'autres références encore.

Il s'agit, en l'occurrence, de la septième heure après le milieu du jour, selon l'expression de l'Admour Hazaken, à cette même référence, les heures étant calculées de la façon qui vient d'être indiquée. Bien entendu, le milieu du jour est, de ce point de vue, le point médian entre le lever du soleil et son coucher.

(1) Le vendredi soir, pendant la septième heure de l'après-midi, la durée de chaque heure étant variable, calculée en divisant par douze l'amplitude entre

le lever du jour et la tombée de la nuit. Néanmoins, le Rabbi précise qu'en la matière il faut effectivement compter des heures de soixante minutes. (2) Il s'agit de la lettre n°4042, qui est publiée dans les Iguerot Kodech du Rabbi.

,nab hukgk

Cette Si'ha est offerte par son mari, ses enfants et petits-enfants

à la mémoire de Djora Bat Yaakov Zekri décédée le 9 Mar'hechvan 5760

Puisse son âme reposer au Gan Eden auprès de tous les Tsadikim

⁽⁴⁾ Le différentiel de vitesse, entre le soleil et la lune, est, chaque jour, de 12° 11' 27". Au bout de soixante dix jours, il est donc de 133° 21,5'. Lors de la création, 30° les séparaient. Au bout de soixante dix jours, il y avait donc entre eux 103° 21,5'.

⁽⁵⁾ Précédemment défini.

⁽⁶⁾ Qui est le temps de la première nouvelle lune, lors de la création, date à partir de laquelle commence le décompte calendaire et donc le premier cycle de celui-ci. Ce à quoi cette date correspond, de même que les suivantes, sera défini, par la suite, dans le texte.

⁽⁷⁾ Et huit jours qui sont le décalage total entre le cycle lunaire et le cycle solaire.

⁽⁸⁾ Soit le sixième jour de la création.

⁽⁹⁾ Depuis le premier jour de la création.

⁽¹⁰⁾ Pour le décompte des années.

⁽¹¹⁾ Le cycle lunaire est de 13° 10' 35". La lune, en deux jours un quart et trente minutes, parcourt donc 30°. Pendant ce temps, le soleil parcourt 2 degrés un quart, puisque son cycle journalier est 59' 8".

⁽¹²⁾ Selon le compte qui vient d'être établi, la différence journalière, entre les cycles lunaire et solaire, est de 12° 11' 27". Ainsi, 30° divisés par ce chiffre font 2,46 c'est-à-dire deux jours onze heures et deux minutes et demie.

⁽¹³⁾ La loi dont il est ici question sera citée in extenso plus loin.
(14) Voir, à ce propos, la lettre suivante.
(15) Mazoug signifie à la fois versé et coupé.
(16) Qui figure dans la bénédiction de la lune.

(17) 1906, du Rabbi Rachab.

⁽¹⁾ Cette bénédiction est récitée une fois tous les vingt huit ans, en Nissan, un mercredi matin, lorsque le soleil se retrouve à l'endroit précis où il était lors de sa création. La question posée ici est la suivante. Cette bénédiction doit-elle être récitée?

⁽²⁾ Elle devait être dite en 5713 (1953), puis l'a été en 5741 (1981) et le sera, pour la prochaine fois, en 5769 (2009).

⁽¹⁾ Le Rabbi note, en bas de page : "Yoré Déa, chapitre 246, au paragraphe 14. Certes, ce texte fait uniquement allusion à la priorité. Néanmoins, il est largement accepté que l'étude publique a effectivement un caractère prioritaire. On peut également le déduire de ce que dit le Choul'han Arou'h, à la même référence, au paragraphe 15 ".

⁽²⁾ Vraisemblablement celle qui doit être traitée lors de ce cours du vendredi soir.

⁽³⁾Le Rabbi souligne les mots : " nombreuses ", " Saint béni soit-II ", " Saint béni soit-II ", " Adam, le premier homme, lui-même ", " de façon générale ",

[&]quot; cela " et " allusion ".

⁽⁴⁾ Voir les Iguerot Kodech du Rabbi Rachab, tome 1, à la lettre n°176. (5) C'est-à-dire de la manière dont on agit envers Lui, selon la Pessikta Zoutrata sur le verset Chemot 3, 6.

⁽⁶⁾ Terme sans signification intrinsèque, qui ne fait qu'introduire le complément d'objet direct lui faisant suite.

⁽⁷⁾ Le Rabbi note, en bas de page : " Traité Erouvin 4b ".

⁽⁸⁾ Le Rabbi note, en bas de page : " Tanya, aux chapitres 41 et 52 ".

⁽⁹⁾ Le Rabbi note, en bas de page : " Au chapitre 20 ".

⁽¹⁰⁾ Voir, notamment, le Torah Or, Meguilat Esther, à la page 99b et le Likouteï Torah, Chir Hachirim, à la page 8a.

⁽¹¹⁾ Voir, en particulier, le Torah Or, à la page 42b.

⁽¹⁾ Voir, à ce propos, les Iguerot Kodech du Rabbi, lettres n°2310, 4761 et 6963.

⁽²⁾Le comportement de Chabbat Béréchit conditionne celui de toute l'année.

⁽³⁾Le Melavé Malka, pris à l'issue du Chabbat. (4)Une vertèbre indestructible, à partir de laquelle sera rebâti le corps, lors

⁽¹⁾ A l'issue du Chabbat.

(2) Par rapport à l'intellect, qui est un processus interne.

(5) Voir, à ce sujet, les Iguerot Kodech du Rabbi, lettre n°8224.

cuy kzn

Cette Si'ha est offerte par

Mr et Mme Tsion ZERBIB

à l'occasion de la Bar Mitsva de leur fils

Lévi Its'hak 'ha

le 25 Tichri 5764 - 21 octobre 2003

ainsi que pour le mérite de ses frères et de sa sœur 'ha

⁽¹⁾ Celui de Tichri. Le Rabbi note en bas de page : "Voir le Likouteï Torah, Devarim, à la page 53d et le discours 'hassidique intitulé : 'Tu feras une fenêtre' de 5702".

⁽²⁾ A partir de Nissan, mois de la sortie d'Egypte. Le Rabbi note, en bas de page : " Et, tous les septièmes sont chéris, selon le Midrash Vaykra Rabba, chapitre 29, au paragraphe 11 ".

⁽³⁾ Chevii, septième, est de la même étymologie que Sova, la satiété. Le Rabbi note, en bas de page : "Voir le Midrash Vaykra Rabba, chapitre 29, au paragraphe 8, qui est commenté par le discours 'hassidique intitulé : 'la fête de Roch Hachana', de 5710 ". Voir aussi le Hayom Yom, à la date du 25 Elloul et les Iguerot Kodech du Rabbi Rayats, tome 3, à la lettre n°794.

⁽⁴⁾ La fête de Soukkot. Le Rabbi note, en bas de page : "En outre, Chemini Atséret et Sim'hat Torah sont des fêtes indépendantes, selon le traité Soukka 48a. On verra les commentaires du Ramban et du Ritva, à cette référence. En ces fêtes, on multiplie sa joie, comme le souligne Rachi, commentant le traité 'Houlin 83a ".